

RAPPORT FINANCIER

2004

Sommaire

36 - Personnes assurant la responsabilité du document de référence
39 - Organigramme



Rapport de gestion

40 - Activité résumée du groupe
42 - Chiffres clés des divisions



Comptes consolidés

45 - Compte de résultat
46 - Bilan
48 - Tableau de flux de trésorerie



Annexes aux comptes consolidés

49 - Activité du groupe et événements marquants de l'exercice
49 - Principes comptables
59 - Périmètre de consolidation
61 - Détail des postes de bilan
69 - Détail des postes du compte de résultat
72 - Autres informations



Comptes sociaux

81 - Rapport de gestion
83 - Compte de résultat
84 - Bilan
86 - Tableau de flux de trésorerie
88 - Annexes



Informations juridiques et gouvernement d'entreprise

92 - Renseignements de caractère général concernant l'émetteur
93 - Politique en matière de gouvernement d'entreprise
100 - Renseignement de caractère général concernant le capital
105 - Autres informations juridiques de la société mère
108 - Honoraires des Commissaires aux Comptes



Documents spécifiques à l'Assemblée Générale Ordinaire

109 - Rapport du Président du Conseil d'Administration
112 - Rapports des Commissaires aux Comptes
116 - Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire



119 - Table de concordance et glossaire

Personnes assurant la responsabilité du document de référence

Nom et fonction du responsable du document de référence

M. Emmanuel VIELLARD – Vice-Président Directeur Général

Attestation du responsable du document de référence

« A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe LISI ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Paris, le 25 avril 2005.

Emmanuel VIELLARD

Vice Président-Directeur Général

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

Monsieur Serge CLERC

4B Avenue Chabaud Latour – BP 295

25205 MONTBELIARD Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

SALUSTRO REYDEL représenté par Marie GUILLEMOT et Philippe DABEL

8 Avenue Delcassé

75378 PARIS Cedex 08

Mandat attribué le 4 mars 1999 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Commissaires aux Comptes suppléants :

Monsieur Jean-François CALAME

4B Avenue Chabaud Latour – BP 295

25205 MONTBELIARD Cedex

Mandat attribué le 13 avril 1993 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Monsieur Jean-Claude REYDEL

8 Avenue Delcassé

75378 PARIS Cedex 08

Mandat attribué le 4 mars 1999 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Avis des Commissaires aux Comptes sur le document de référence

Exercice clos le 31 décembre 2004

- En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société LISI et en application des articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.
- Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de Monsieur Emmanuel VIELLARD, Vice-Président Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.
- Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport.

Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Le présent document ne contient pas d'informations financières prévisionnelles résultant d'un processus d'élaboration structuré.

- Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2002, 2003, et 2004 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes de la profession applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Paris et Montbéliard, le 25 avril 2005.

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Philippe DABEL

Marie GUILLEMOT

Serge CLERC

Informations annexes

Le présent document de référence inclut :

- « le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux Comptes au 31 décembre 2004 comportant respectivement en pages 112 et 114 la justification des appréciations établies en application des dispositions de l'article L.225-235 alinéas 1 et 2 du Code de Commerce ;
- le rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-237 du Code de Commerce, sur le rapport du Président de la société LISI, décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ».

Politique d'information

Responsable de l'information financière

M. Emmanuel VIELLARD

LISI

Espace Vauban

BP 431

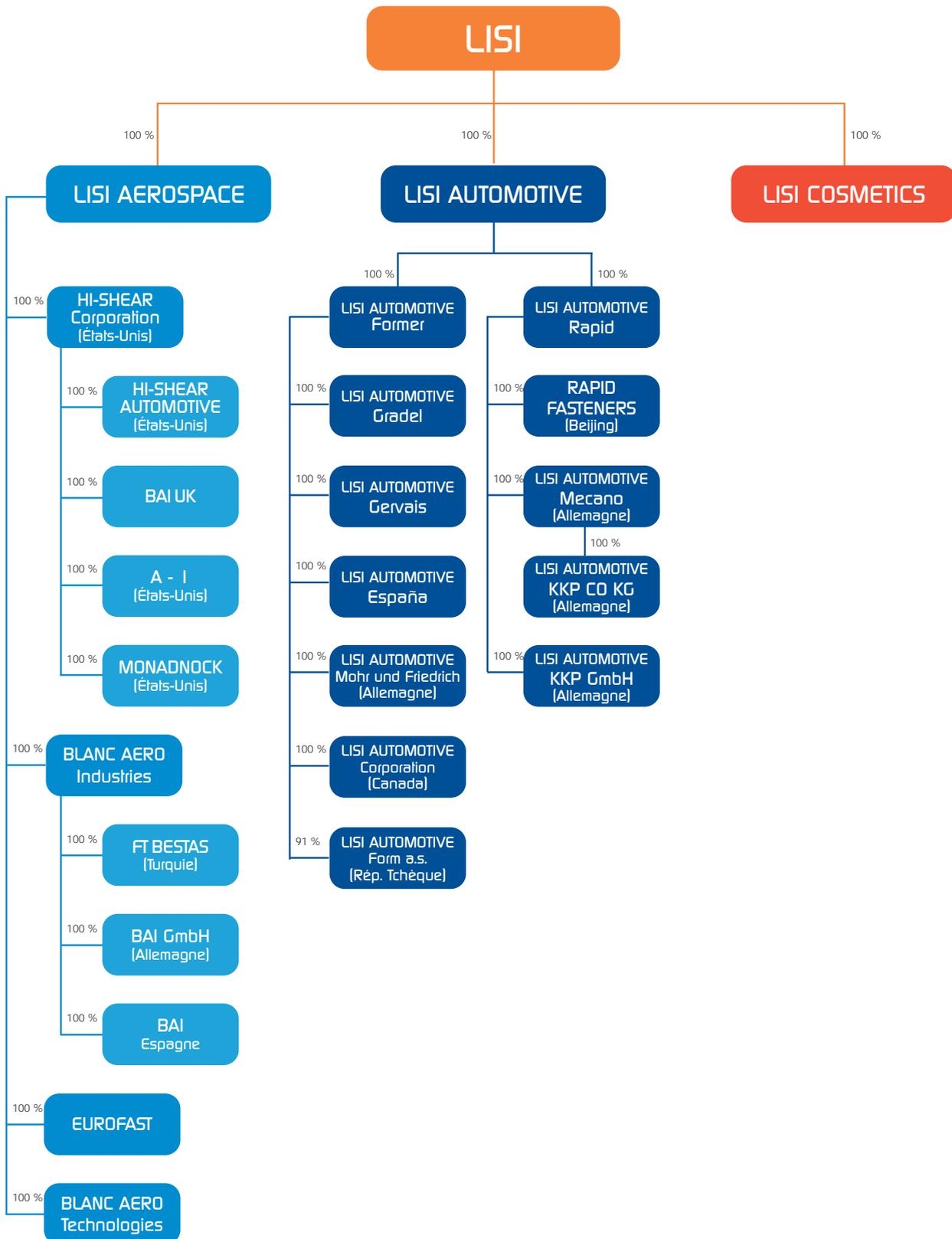
90008 BELFORT Cedex

Tél. : 03 84 57 00 77 / Fax : 03 84 57 02 00

e-mail : emmanuel.viellard@lisi-group.com

Site internet : www.lisi-group.com

Organigramme juridique



Rapport de gestion

sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004

Activité résumée

En millions d'€	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	540,97	506,00	517,66
dont étranger	263,19	243,51	250,73
EBITDA	93,45	78,70	77,32
EBIT	63,18	51,86	47,04
Résultat net avant écarts d'acquisition	35,31	29,57	23,66
Résultat net après écarts d'acquisition	24,43	21,00	12,38
Effectifs inscrits fin de période	5 223	4 864	4 923
Trésorerie provenant de l'exploitation	68,18	60,32	70,58
Investissements	28,78	25,16	29,25
Investissements financiers nets	4,96	0,57	12,83
Capitaux propres et minoritaires	270,78	256,74	252,20
Endettement financier net	34,34	63,11	97,20
Retour sur capitaux investis	20,2 %	15,3 %	12,8 %
Retour sur capitaux propres	9,3 %	8,3 %	4,9 %

Une activité globale en progression de + 8,6 % à périmètre et dollar constants

Le périmètre 2004 est quasiment identique à celui de 2003, l'intégration de FORM a.s en juin 2004 contribue pour 4,3 M€ de chiffre d'affaires sur l'exercice, la sortie de LISI COSMETICS Italia au 30 septembre 2004 induit un retraitement de - 0,6 M€ de chiffre d'affaires pour la période d'octobre à décembre 2003. Le principal effet significatif de l'année reste l'impact du dollar.

Ainsi, le chiffre d'affaires consolidé du groupe LISI s'établit sur l'exercice 2004 à 540,9 M€ en forte accélération par rapport à 2003, et ce malgré l'effet défavorable du dollar.

Ces performances sont le résultat d'un retour progressif à une forte croissance dans le secteur de l'aéronautique ainsi que des gains de part de marché à la fois dans la division AEROSPACE et la division AUTOMOTIVE.

La part du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger, sous l'effet de la baisse du dollar, se stabilise à 49 % du total.

L'évolution trimestrielle de l'activité est résumée dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2004	2003	Variations	
			à nouveau périmètre	A périmètre et à dollar constants
1 ^{er} Trimestre	135,9	136,2	- 0,2 %	+ 2,8 %
2 ^{ème} Trimestre	140,1	132,4	+ 5,8 %	+ 7,1 %
3 ^{ème} Trimestre	127,4	115,4	+ 10,4 %	+ 10,6 %
4 ^{ème} Trimestre	137,6	122,0	+ 12,7 %	+ 14,6 %
TOTAL	541,0	506,0	+ 6,9 %	+ 8,6 %

La croissance de l'activité permet une nette amélioration de l'EBITDA et de l'EBIT, les actions de progrès lancées en 2003 compensent sur l'exercice 2004 la hausse des matières premières dans l'automobile.

Le redémarrage du trafic aérien, la montée en puissance des cadences de production (A380) ainsi que le fort taux de renou-

vellement des nouveaux produits et la bonne tenue des immatriculations du marché automobile européen (+ 2,1 %) ont créé un contexte favorable pour nos divisions AEROSPACE et AUTOMOTIVE. Ces éléments conjugués à une forte réactivité de nos sites de production et au déploiement au niveau du groupe du plan ACE (Amélioration Continue vers l'Excellence),

ont permis, même s'ils ont généré des coûts, d'améliorer considérablement nos performances.

Ainsi, sur la période 2004, l'EBITDA de 93,5 M€ augmente de 14,8 M€ à 17,3 % du chiffre d'affaires pour atteindre des niveaux de hauts de cycle, contre 15,6 % l'exercice précédent.

Les amortissements restent constants à 5,2 % du chiffre d'affaires, les provisions d'exploitation sur stocks et clients prennent en compte notamment les changements de contrats dans l'aéronautique et sont donc en hausse de 2 M€.

L'EBIT consolidé annuel de 63,2 M€ atteint 11,7 % du chiffre d'affaires en 2004 contre 10,2 % en 2003 en progression de + 21,8 %. Le groupe confirme ainsi ses objectifs d'amélioration de résultats affichés depuis plusieurs exercices.

Amélioration significative du résultat net malgré un résultat exceptionnel important

Le désendettement du groupe, l'émission d'OBSAR et les faibles taux d'intérêts ont permis d'améliorer le résultat financier de 1,9 M€. L'endettement financier du groupe de 34,3 M€ a été divisé par 5 en 4 ans, le gearing s'affiche à 12,7 %.

Le résultat exceptionnel de - 8,1 M€ (contre - 3,0 M€ en 2003) prend en compte les éléments significatifs suivants :

- l'impact de la sortie de notre filiale LISI COSMETICS Italia pour un montant négatif de 1,3 M€,
- une provision de 1,8 M€ pour un plan de sauvegarde de l'emploi dans notre division COSMETICS,
- des provisions environnementales et réglementaires pour l'ensemble de nos sites industriels pour 3,6 M€ (dont 2,4 M€ aux USA),
- les conséquences éventuelles de litiges ouverts et connus générant un complément de charge de 1,0 M€.

Les écarts d'acquisition de 10,9 M€ en 2004 contre 8,6 M€ l'an passé, tiennent compte d'une dépréciation exceptionnelle de 3,6 M€ du goodwill de la société LISI AUTOMOTIVE Gradel. Les scénarii de réorganisation industrielle en cours nous ont conduit à constater une non-valeur de cet écart d'acquisition fin 2004.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net ressort à 24,5 M€ soit une progression de + 16,4 % par rapport aux 21,0 M€ pour l'exercice 2003. Il faut noter sur l'exercice 2004, l'apparition d'un montant de résultat net affecté aux minoritaires de FORM a.s. (acquise à hauteur de 90,78 %) pour un montant de 21 K€.

Les flux de trésorerie disponibles en progression constante...

A 68,2 M€, soit 12,6 % du chiffre d'affaires, la capacité d'autofinancement permet au groupe de confirmer son aptitude à dégager de la trésorerie. En effet, avec des investissements industriels nets qui s'élèvent à 26,8 M€ (contre 22,8 M€ en 2003) et grâce à une bonne maîtrise du BFR (Besoin en Fonds de Roulement) qui diminue de 0,1 M€*, l'excédent de trésorerie (Free Cash Flow) s'élève à 41,3 M€ soit 7,6 % du chiffre d'affaires.

* Dont 5,3 M€ de variation favorable de la cession de créances.

... permettent l'amélioration de la structure du bilan

Après un versement des dividendes de plus de 7,6 M€, l'Endettement Financier Net (EFN) a été réduit de 28,8 M€ (contre une baisse de 34,1 M€ en 2003) ramenant le ratio EFN / EBITDA à 0,4 contre 0,8 en 2003.

Entre 2000 et fin 2004, le groupe aura donc réalisé une diminution de la dette nette de 150,9 M€.

Après un effet dollar défavorable sur le montant des capitaux propres de - 3,9 M€, ceux-ci augmentent néanmoins et passent de 270,8 M€ contre 256,7 M€ en 2003. Le gearing redescend au niveau historique de 1997 soit à 12,7 %.

Perspectives 2005

Dans une conjoncture 2005 qui s'annonce à ce jour favorable pour le groupe, les objectifs de chacune des divisions resteront concentrés sur le renforcement des fondamentaux et sur la poursuite de la croissance externe et organique.

Information de transition IFRS

Le groupe LISI a initié depuis début 2003 une démarche de convergence progressive vers les nouveaux principes comptables internationaux. A ce stade, la phase de diagnostic a été menée selon notre calendrier sur la base de la plateforme stable de normes. Le chiffrage des impacts sur le bilan d'ouverture, au 1^{er} janvier 2004, et les données financières au 31 décembre 2004 ne sera fiabilisé et validé qu'au cours du premier semestre 2005, d'où la présentation d'une information narrative non quantifiée dans les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2004. Une communication complète sera alors effectuée d'ici le 30 juin 2005.

LISI AEROSPACE

Fixations & composants d'assemblage pour l'aéronautique

Chiffres clés consolidés de LISI AEROSPACE

En millions d'€	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	EBIT	Capacité d'auto financement	Investissements industriels	Endettement financier net
Exercice 2004	212,02	2 102	36,21	35,36	10,77	- 18,69
Exercice 2003	180,68	1 900	24,21	25,71	6,04	- 1,92
Variation 2004/2003	+ 17,3 %	+ 10,6 %	+ 49,6 %	+ 37,5 %	+ 78,3 %	N/A
Exercice 2002	180,22	1 969	15,47	23,74	7,69	19,04

* Y compris intérimaires.

Une année de franche reprise

Grâce à une croissance du trafic mondial en 2004 à un niveau bien plus élevé que prévu, l'année s'est terminée brillamment pour l'ensemble de l'industrie aéronautique avec la signature de nombreux contrats et intentions de commandes.

Nous avons retenu les éléments suivants :

- notre principal client, AIRBUS, reste pour la deuxième année consécutive le premier avionneur mondial : 370 avions en commandes et 320 livraisons sur l'année, BOEING affichant un score de respectivement : 272 avions en commandes (dont 56 7E7) et 285 appareils livrés.
- BOMBARDIER enregistre des chiffres moindres avec 134 livraisons à fin novembre 2004 et 102 commandes en fin d'année.
- EMBRAER de son côté, a lancé son nouveau programme d'avions de plus de 100 places avec succès.

Ce contexte favorable conjugué à une forte réactivité de nos sites de production nous permet de progresser vigoureusement sur le T4 : LISI AEROSPACE dans son ensemble extériorise ainsi une progression de + 30,5 % dont + 24,6 % en Europe et + 32,2 % en dollar aux USA. Bien entendu, le programme A380 et le stockage des composants sur les lignes de montage a permis d'accélérer la tendance, mais notre chiffre d'affaires a été également soutenu par des succès commerciaux et industriels tels que la contractualisation des marchés avec EMBRAER, les nouveaux produits avec BOEING, la qualification du site d'Izmir par AIRBUS et la centralisation de la production mondiale de « collars » à Torrance.

Dans le segment Racing, le chiffre d'affaires atteint près de 22,5 M€ en progression de + 5 % sur l'année, dont + 16 % sur le T4 (+ 21 % à dollar constant) grâce à l'activité Formule 1 et Nascar qui restent les principaux débouchés. L'émergence de nouveaux clients tels que Maserati, Ducati, Dodge, Viper ou bien encore Ferrari voitures de série ont également contribué à cette performance. Ce segment représente 11 % de l'activité globale de LISI AEROSPACE et maintient ses performances de haut niveau avec une contribution proche de 20 % d'EBIT.

Au total, LISI AEROSPACE réalise donc un chiffre d'affaires de 212,0 M€ contre 180,7 M€ en 2003, dépassant le record de l'exercice 2001.

Tirées par ce contexte favorable, les performances se sont encore améliorées

Les sites de Villefranche de Rouergue et de Torrance (USA) ont conduit dans l'exercice le programme d'Amélioration Continue vers l'Excellence, ce qui leur a permis de dégager une partie des ressources nécessaires à l'augmentation des capacités sans alourdir leurs coûts.

Dans tous les sites, l'accent a été mis sur le pilotage des plans d'investissements, le recrutement et la formation en vue de développer la capacité de production. A ce titre, un plan d'extension de l'usine d'Izmir (Turquie) a été engagé.

Des efforts considérables ont été déployés pour consolider des performances de livraison correctes, malgré la hausse brutale de la demande et les tensions sur les matières premières. Le service client est un axe prioritaire de progrès pour le groupe.

La grande réactivité des équipes à cette demande intense a permis à l'EBIT de s'afficher à 36,2 M€ contre 24,2 M€ précédemment, dépassant ainsi les records historiques. La capacité d'autofinancement progresse de 37,5 % et permet de maîtriser les besoins en fonds de roulement, de largement financer les investissements (10,8 M€ contre 6,0 M€) et de contribuer à la baisse de l'EFN du groupe LISI à hauteur de 18,7 M€.

Perspectives 2005

L'année 2005 se présente comme une nouvelle année de hausse du marché, dont l'ampleur devrait être cependant un peu moindre en Europe. Il reste encore dans la division AEROSPACE des réserves d'amélioration de la performance notamment aux USA où l'usine principale de Torrance n'a pas encore retrouvé ses performances historiques, et la société Monadnock n'a pas encore donné la mesure de son programme de produits nouveaux.

La visibilité sur le secteur est globalement bonne pour les exercices à venir, seule la disponibilité des matières premières pourrait apporter quelques nuages à ces perspectives.

LISI AUTOMOTIVE

Fixations & composants d'assemblage pour l'automobile

Chiffres clés consolidés de LISI AUTOMOTIVE

En millions d'€	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	EBIT	Capacité d'auto financement	Investissements industriels	Endettement financier net
Exercice 2004	292,29	2 586	26,09	31,60	16,13	23,07
Exercice 2003	278,80	2 542	25,97	29,00	13,93	22,92
Variation 2004/2003	+ 4,8 %	+ 1,7 %	+ 0,5 %	+ 9,0 %	+ 15,8 %	+ 0,7 %
Exercice 2002	283,23	2 530	29,67	33,24	18,35	30,31

* Y compris intérimaires.

La montée en puissance progressive tout au long de l'année 2004

Tiré par les immatriculations en Allemagne en augmentation pour la 1^{ère} fois depuis 4 ans, le marché européen a connu en 2004 une croissance de + 2,9 % à 16,4 millions de véhicules.

Aux USA, le marché a progressé de + 1,4 % à 16,9 millions de véhicules, hausse principalement captée par les trois grands constructeurs japonais.

Pour nos deux principaux clients constructeurs, l'exercice a été plutôt positif, le développement hors Europe permettant de doper les ventes et compenser leur stabilité sur le marché européen.

La progression des ventes mondiales de RENAULT ressort ainsi à + 4,2 % en 2004, et celles de PSA à + 2,7 %.

Les premières tendances qui remontent des équipementiers tendent à confirmer cette configuration d'activité.

Dans ce contexte, LISI AUTOMOTIVE a su gagner de nouvelles parts de marché chez ses clients constructeurs et équipementiers, lui permettant d'enregistrer une montée en puissance progressive de son activité au cours de l'exercice : - 1,4 % au T1, + 3,9 % au T2, + 4,1 % au T3, + 7,2 % au T4.

Avec un chiffre d'affaires de 292,3 M€ contre 278,8 M€ en 2003, l'exercice se termine sur une hausse de + 3,3 % à structure constante, retraité de l'intégration de FORM a.s consolidée depuis le 01/06/2004 et dont la contribution sur l'exercice est de 4,3 M€.

Les principaux éléments clés de performance ont été :

- une très forte activité avec RENAULT notamment dans la phase d'industrialisation de la Modus,
- des besoins en croissance constante de la part de PSA sur l'ensemble des modèles et des moteurs DV (PSA, FORD),
- des succès des produits à fort contenu technologique chez les équipementiers tels que AUTOLIV, SMI KOYO ou FAURECIA.

A noter enfin que les ventes de la filiale canadienne démarrée en 2002 atteignent aujourd'hui 3,5 M€ en progression de 28,6 %.

Mais une stabilité des résultats

Dans cette conjoncture qui semble favorable, les résultats quant à eux ne sont pas à la hauteur de nos attentes. L'EBITDA ne progresse que légèrement par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 41,8 M€, cependant l'EBIT reste stable à 26,1 M€ et s'est établi à 8,9 % du chiffre d'affaires contre 9,2 % en 2003.

L'impact net de la hausse des matières premières sur l'EBIT de l'exercice est de - 2,6 M€ lié à des décalages dans le temps entre la hausse des coûts et la capacité de nos clients à accepter les hausses de prix de vente.

Le plan de progrès ACE qui se déroule depuis maintenant deux exercices a permis de constater un volume d'économies de 3,9 M€. En revanche, la dégradation de la performance de certains sites fragiles pèse pour 2,5 M€ sur l'EBIT, cette charge étant principalement concentrée sur les deux sites de LISI AUTOMOTIVE Gradel. Sur cette société, les scénarii de restructuration ont conduit sur 2004 à déprécier totalement l'écart d'acquisition ce qui a généré une dotation exceptionnelle de 3,6 M€.

La capacité d'autofinancement a permis de financer la croissance externe ainsi que les investissements

La capacité d'autofinancement progresse à 31,6 M€ soit 10,7 % du chiffre d'affaires en hausse de 9 % par rapport à l'année précédente et permet le développement à l'international avec l'acquisition de 90,78 % de la Société FORM a.s pour un montant de 4,5 M€. Cette société fabrique principalement des composants mécaniques et renforce notre présence chez les équipementiers. Nous consolidons et développons ainsi notre présence dans une zone à fort potentiel de développement.

L'augmentation des exigences qualité, les programmes de productivité, les besoins de capacités nouvelles et la protection de l'environnement ont fait croître les investissements à 16,1 M€ contre 13,9 M€ en 2003.

Perspectives 2005

Les prévisions des analystes de l'industrie automobile tablent sur une stabilité du marché européen et une légère diminution du marché américain. La croissance de la production mondiale devrait donc venir des pays émergents. Compte tenu de ces hypothèses de marché et de son carnet de commandes étoffé sur le début de l'année, LISI AUTOMOTIVE, qui bénéficiera pleinement des ventes de FORM a.s. devrait poursuivre sa croissance organique en 2005.

Le plan ACE développé depuis janvier 2003 par étapes successives dans les huit usines de la division AUTOMOTIVE a démontré qu'il était possible de faire des gains importants sur les coûts de production, il se terminera en 2005 dans les trois dernières usines et se poursuivra par un plan ACE II dont les objectifs sont tout aussi ambitieux.

Les gains ACE devraient une fois encore compenser la hausse des matières premières qui pourrait être un sujet de préoccupation sur les premiers mois de 2005.

La fermeture de l'usine de Marignier a été annoncée en décembre 2004, les outils de production seront déménagés sur le site de Melisey en 2005.

LISI COSMETICS

Composants d'emballage pour la parfumerie et les cosmétiques

Chiffres clés consolidés de LISI COSMETICS

En millions d'€	Chiffre d'affaires	Effectifs payés temps plein*	EBIT	Capacité d'auto financement	Investissements industriels	Endettement financier net
Exercice 2004	40,93	552	0,01	- 0,19	1,68	0,17
Exercice 2003	51,16	693	0,40	3,43	4,05	5,04
Variation 2004/2003	- 20,0 %	- 20,3 %	N/A	N/A	N/A	N/A
Exercice 2002	50,72	647	- 0,52	0,23	2,90	3,81

* Y compris intérimaires.

Un marché en net recul, un secteur difficile

LISI COSMETICS évolue dans un contexte différent des autres divisions : le secteur du luxe se situe toujours dans un bas de cycle et dans un mouvement détérioré par la multiplication des produits « tendance » ainsi que par la baisse du dollar. En particulier, le raccourcissement de la durée de vie des nouveaux produits, les volumes des produits phares en décroissance ainsi que le nombre limité de grands lancements exacerbent la concurrence dans le secteur du packaging.

Bien que la baisse soit moins prononcée sur le T4 (- 13,8 % dont - 8,8 % à périmètre constant), LISI COSMETICS termine l'année sur un recul de - 19 % (à périmètre constant), conformément au niveau attendu (40,9 M€).

Cependant, un EBIT à l'équilibre

Tout au long de l'année, les équipes se sont consacrées essentiellement à la mise en place d'un plan de progrès des opérations industrielles qui a permis de rationaliser le résultat. Des gains de productivité très significatifs ont été obtenus par une optimisation des process et des flux. Le niveau d'utilisation des équipements critiques (TRS) a été amélioré et enfin les indicateurs qualité sont en progression. Ainsi, la marge opérationnelle (EBIT) se trouve à l'équilibre à + 7,3 K€ (contre + 404,6 K€ en 2003), et ceci grâce à l'amélioration de l'EBITDA qui représente 5,5 % du chiffre d'affaires contre 5,3 % en 2003 qui atteint 2,2 M€.

Dans l'objectif de réduire encore le point mort, des mesures de restructurations importantes ont été menées tout au long de l'exercice, notamment :

- la cession de LISI COSMETICS Italia au 30 septembre 2004 et la réintégration de la production correspondante sur les sites français,
- la fermeture du bureau de représentation commerciale ouvert aux USA depuis 1998,
- le plan de sauvegarde de l'emploi lancé fin décembre 2004 qui concerne 57 personnes.

Toutes ces mesures pèsent lourdement sur le résultat exceptionnel consolidé pour un montant de - 3,3 M€.

Optimisation de l'équipement industriel et de l'organisation

Au niveau industriel, le plan d'investissement a été limité à 1,7 M€ et concentré sur l'amélioration qualitative des équipements industriels. L'accent a été mis sur l'amélioration de l'organisation interne, en particulier la création d'un service de qualité central qui travaille sur deux axes ; l'amélioration continue et la maîtrise logistique.

Perspectives 2005

Malgré l'atonie du marché en 2004, LISI COSMETICS a pu consolider ses relations avec ses clients stratégiques et signer la fourniture de nouveaux produits pour le deuxième trimestre 2005 seulement. Ce volume d'activité supplémentaire devrait permettre de traverser l'exercice 2005 avec des conditions d'exploitation en légère amélioration.

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires hors taxes		540 971	505 997	517 661
Variation stocks produits finis et en-cours		6 775	2 295	1 496
Total production		547 746	508 292	519 157
Autres produits		4 136	6 378	4 001
Total produits d'exploitation		551 882	514 670	523 158
Consommations		(136 047)	(123 431)	(130 776)
Autres achats et charges externes		(108 962)	(103 824)	(108 097)
Autres charges de gestion courante				
Valeur ajoutée avant intérimaires		306 873	287 415	284 285
Impôts et taxes		(10 379)	(9 893)	(9 305)
Intérimaires		(10 254)	(13 697)	(12 657)
Salaires et charges sociales		(188 921)	(182 323)	(183 242)
Participation des salariés		(3 869)	(2 804)	(1 758)
EBITDA		93 449	78 698	77 323
Dotations aux amortissements		(27 865)	(26 425)	(26 686)
Dotations aux provisions		(11 627)	(10 548)	(11 085)
Reprise de provisions		9 228	10 136	7 483
EBIT		63 185	51 861	47 035
Résultat financier	5.1	(2 953)	(4 886)	(8 891)
Résultat courant avant impôt		60 232	46 975	38 144
Produits exceptionnels		8 254	9 265	16 105
Charges exceptionnelles		(16 367)	(12 272)	(21 582)
Résultat exceptionnel	5.2	(8 112)	(3 007)	(5 477)
Impôt sur les bénéfices	5.3	(16 810)	(14 396)	(9 003)
Résultat des sociétés intégrées		35 310	29 572	23 664
Société mise en équivalence		–	–	–
Résultat avant amortissements des écarts d'acquisition		35 310	29 572	23 664
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(10 855)	(8 571)	(11 289)
Résultat net		24 455	21 001	12 375
– Dont part du groupe incluant le résultat des sociétés mises en équivalence		24 434	21 001	12 375
– Dont intérêts minoritaires		21		
Résultat de base par action (en euro) :				
Résultat courant (net d'impôt)		4,39	3,30	2,95
Résultat net part du groupe		2,47	2,13	1,25
Résultat dilué par action (en euro) :				
Résultat courant (net d'impôt)		3,93	3,23	2,95
Résultat net part du groupe		2,21	2,08	1,25

Bilan consolidé

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	2004	2003	2002
• Actif immobilisé				
Ecarts d'acquisition	4.1	136 330	141 838	150 730
Immobilisations incorporelles	4.2	18 566	17 449	16 733
Immobilisations corporelles	4.2	401 091	385 181	375 031
Immobilisations financières	4.2	4 008	3 899	4 028
Amortissements et dépréciations	4.1/4.2	(303 266)	(281 133)	(256 896)
Total de l'actif immobilisé net		256 729	267 234	289 626
• Actif circulant				
Matières premières		30 306	24 018	27 487
En cours		43 191	36 484	37 126
Produits finis/marchandises		66 002	65 706	64 599
Dépréciation des stocks		(24 487)	(22 982)	(26 026)
Stocks nets	4.3	115 012	103 226	103 186
Avances et acomptes versés		61	28	23
Clients et comptes rattachés		87 595	79 225	82 378
Autres créances	4.4.1	11 438	13 665	15 814
Dépréciations des créances		(2 939)	(3 026)	(3 397)
Impôt - Créance sur l'état				
Impôts différés actif	4.8	10 943	8 280	7 946
Valeurs mobilières de placement	4.4.2	80 278	24 688	19 371
Disponibilités	4.7	8 535	12 428	17 572
Dépréciations des VMP	4.7			(737)
Total de l'actif circulant		310 923	238 514	242 156
Comptes de régularisation				
dont charges constatées d'avance	4.4.3	2 427	2 672	3 726
dont écart de conversion actif	4.4.3	271	907	193
dont charges à répartir	4.4.3	867	491	445
TOTAL ACTIF		571 217	509 818	536 146

 **PASSIF**

(en milliers d'euros)	Notes	2004	2003	2002
• Capitaux propres (part du groupe)				
Capital social		19 794	19 734	19 734
Primes d'émission, de fusion		27 902	27 134	27 134
Ecart de conversion		(10 672)	(6 674)	3 332
Réserves		208 924	195 545	189 625
Résultat de l'exercice, part du groupe		24 434	21 001	12 375
Total des capitaux propres	4.5	270 382	256 740	252 200
Intérêts minoritaires	4.5	395		
Impôts différés passif	4.8	24 490	24 372	22 888
Provisions pour risques et charges	4.6	32 933	27 865	25 488
• Dettes				
Emprunts et dettes financières diverses (*)	4.7	123 155	100 229	133 407
Avances et acomptes reçus		752	1 585	657
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		61 875	50 638	54 560
Dettes fiscales et sociales		42 001	40 875	37 179
Impôt à payer		5 066	2 358	1 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3 029	1 688	2 265
Autres dettes		6 639	3 426	5 777
Total des dettes		242 517	200 799	235 240
Comptes de régularisation	4.4.3	500	42	330
dont produits constatés d'avance	4.4.3	500	42	330
TOTAL PASSIF		571 217	509 818	536 146
(*) dont concours bancaires courants		11 077	14 393	16 540

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2004	2003	2002
• Opérations d'exploitation				
Capacité d'autofinancement	5.4	68 207	58 847	57 515
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie		(14 330)	(1 706)	1 418
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation		14 302	3 181	11 643
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)		68 179	60 322	70 576
• Opérations d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(30 011)	(25 158)	(29 252)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2 219	1 286	2 560
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(5 039)	(1 059)	(18 701)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		81	483	5 868
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales (1)		(1 180)	(30)	230
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissement (B)		(33 930)	(24 478)	(39 295)
• Opérations de financement				
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		828		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(7 647)	(5 947)	(5 903)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (1)				
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		57 052	2 730	18 694
Remboursements d'emprunts		(26 202)	(27 780)	(29 865)
Encaissements de la participation des salariés		2 644	1 661	1 940
Remboursements de la participation des salariés		(4 810)	(2 600)	(3 898)
Divers		11	120	106
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)		21 876	(31 816)	(18 926)
Incidence des variations de taux de change (D) (1)		(1 114)	(971)	(3 785)
Variation de trésorerie (A+B+C+D) *		55 011	3 057	8 570
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)		22 723	19 666	11 096
Trésorerie au 31 décembre (A + B + C + D + E)		77 737	22 723	19 666
Valeurs mobilières de placement		76 790	24 688	18 634
Disponibilités		12 023	12 428	17 572
Concours bancaires courants		(11 077)	(14 393)	(16 540)
Trésorerie à la clôture **		77 737	22 723	19 666

(1) Lignes spécifiques au tableau de financement consolidé.

* La variation de trésorerie globale correspond à la somme des flux nets générés par les différents compartiments : exploitation, investissement et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

1. Activité du groupe et événements marquants de l'exercice

Le groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et la parfumerie sélective.

Les événements marquants de l'exercice ont été les suivants :

- émission d'un emprunt sous forme d'OBSAR le 5 mai 2004 pour un montant de 50,1 M€,
- acquisition par LISI AUTOMOTIVE Former le 9 juin 2004 de la société FORM a.s, société tchèque à hauteur de 90,78 %,
- cession de LISI COSMETICS Italia en novembre 2004.

2. Principes comptables

Le groupe LISI a établi ses états financiers consolidés en appliquant le règlement n° 99-02 du CRC homologué par arrêté du 22 juin 1999, et les présente conformément à ce référentiel normatif comptable.

2.1. Normes IFRS

En application du Règlement européen n° 1606/2002 publié le 11 septembre 2002, la société LISI S.A., société cotée au second marché devra présenter pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005 ses comptes consolidés aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Le groupe est engagé depuis trois ans dans une opération de convergence vers les normes IFRS et a constitué une équipe projet regroupant des représentants opérationnels et fonctionnels des trois divisions du groupe.

- Une première étape consacrée au diagnostic, à la formation et à la détermination des modalités d'application du référentiel IFRS a été menée sur 2003.
- Une deuxième étape dédiée à l'évaluation des impacts a été réalisée dans les sociétés du groupe en 2004.

Parallèlement aux pratiques comptables actuelles décrites dans les notes ci-après, seront présentées si nécessaire, les

principales divergences identifiées entre les principes actuellement suivis par le groupe et ceux à appliquer dans le référentiel IFRS.

Le déploiement aboutira à la validation du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 au cours du 1^{er} semestre 2005.

Outre les divergences de traitements, la transition aux IFRS conduira à modifier la présentation des états financiers eux-mêmes avec notamment la distinction actifs courants et non courants, ainsi qu'au compte de résultat, la suppression de la notion de résultat exceptionnel.

2.2. Méthodes de consolidation

Les filiales dans lesquelles la société mère exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La liste des sociétés consolidées est donnée en note 3. Il n'existe pas de société consolidée par intégration proportionnelle ou mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre ont un exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2004 à l'exception des sociétés LISI AUTOMOTIVE Form a.s acquise en juin 2004 et LISI COSMETICS Italia cédée en novembre 2004.

2.3. Comparabilité des comptes

Opérations particulières :

- Nos opérations de cessions de créances commerciales ont diminué l'endettement financier net de 50,9 M€ au 31 décembre 2004, contre 45,6 M€ au 31 décembre 2003. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours.
- Au niveau de la présentation, il avait été décidé, à compter du 1^{er} janvier 2002, de remonter les royalties encaissées dans le pôle AEROSPACE USA au niveau du chiffre d'affaires en lieu et place des autres produits. La poursuite de ce retraitement d'un montant de 0,8 M€ sur l'exercice 2004, n'a eu aucun impact sur le résultat.

2.4. Méthodes préférentielles

La méthode de prise en compte de résultat à l'avancement constitue la seule méthode préférentielle non appliquée par le groupe LISI.

2.5. Ecarts d'acquisition

Les différences de première consolidation représentent l'écart entre le prix d'acquisition des titres d'une société consolidée et la part acquise dans l'actif net ré-estimé des entreprises acquises.

Pratique comptable actuelle

Ces écarts sont, dans la mesure du possible, affectés. La partie affectée aux actifs corporels et incorporels (brevets) est amortie selon la même durée que les biens de même nature.

La partie affectée aux marques n'est pas amortie, elle fera, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation.

La partie résiduelle ou écart d'acquisition est amortie linéairement sur une période dépendant des conditions d'activité de chacune des sociétés concernées, sans toutefois excéder une durée de 20 ans.

Les frais liés à l'acquisition d'une société sont incorporés au coût d'acquisition et s'incorporent au calcul de l'écart d'acquisition.

Par ailleurs, lorsque des circonstances ou des faits indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'être intervenue, un test de dépréciation est pratiqué. Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur du différentiel entre la juste valeur de l'immobilisation, fondée sur la valeur actuelle des flux futurs de trésorerie, ou son prix de marché.

En 2004, la valeur comptable des actifs de chacune des divisions du groupe LISI, incluant les écarts d'acquisition, a fait l'objet d'une comparaison avec la somme des flux de trésorerie futurs actualisés, issus des dernières prévisions.

IFRS

Selon IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne seront plus amortis. Ils feront l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisition seront ventilés par unités génératrices de trésorerie, ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie. Ces unités génératrices de trésorerie correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie indépendants. Les modalités des tests de pertes de valeur des unités génératrices de trésorerie sont détaillées ci-après.

Impact sur les comptes du groupe

Le compte de résultat ne supportera plus la charge correspondant à la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition.

Il supportera, le cas échéant, des charges correspondant à des dépréciations irréversibles des écarts d'acquisition.

2.6. Immobilisations incorporelles

Pratique comptable actuelle

Les fonds commerciaux, les concessions et brevets, et les logiciels informatiques sont inscrits à leur prix d'acquisition et font l'objet d'un plan d'amortissement.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

• fonds commerciaux	10 ans	linéaire
• concessions et brevets	10 ans	linéaire
• logiciels	1 an	linéaire

Les frais d'établissement sont enregistrés en charges de l'exercice ou inscrits à l'actif du bilan et amortis sur une durée de douze mois.

La valeur attribuée aux marques fait l'objet d'un suivi annuel en fonction de plusieurs méthodes.

IFRS

Nous n'avons pas identifié de divergence entre la pratique comptable actuelle et l'application future des normes IFRS, hormis le reclassement des fonds de commerce acquis en écart d'acquisition.

2.7. Immobilisations corporelles

Pratique comptable actuelle

Les éléments corporels sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production à l'exception des réévaluations légales, aujourd'hui sans incidence significative.

Le coût total d'entrée des immobilisations n'inclut pas le coût de financement supporté avant leur mise en service et n'est pas réparti entre les divers éléments constitutifs pouvant avoir des durées d'utilité différentes.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

• constructions	20 ans	linéaire
• agencements	10 ans	linéaire
• matériel de transport	5 ans	linéaire
• matériel et outillage	10 ans	linéaire

• matériel de bureau	5 ans	linéaire
• mobilier de bureau	10 ans	linéaire
• matériel informatique	3 ans	linéaire

Une provision complémentaire est constituée en cas d'obsolescence technique ou de réduction de la durée estimée d'utilisation.

Les subventions d'équipement sont comptabilisées au passif et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

La valeur initiale des biens immobilisés dont les sociétés consolidées disposent par contrat de crédit-bail est affectée aux différents postes de l'actif immobilisé. Ces biens sont amortis sur une durée équivalente aux biens de même nature acquis en toute propriété. En contrepartie, la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

IFRS

En application de la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et de la norme IAS 17 « Contrats de location », les principales modifications apportées à la pratique comptable actuelle seront les suivantes :

- la qualification des contrats de location financement conformément aux règles IFRS conduira à immobiliser certains contrats considérés antérieurement comme des contrats de location simple.

Lorsque les différentes composantes d'un actif auront des durées d'utilité différentes ou qu'elles procureront des avantages à l'entreprise selon un rythme différent, il conviendra de répartir le coût total d'un actif entre ses différents éléments constitutifs et de comptabiliser chaque élément séparément. Ce retraitement sera pratiqué éventuellement sur certains actifs significatifs. Un inventaire en cours de finalisation ne montre pas d'éléments nécessitant un retraitement suivant la méthode dite des composants : les équipements industriels du groupe étant constitués principalement d'éléments non dissociables de durée de vie identique.

Impact sur les comptes du groupe

Dans le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004, certains contrats de location financement antérieurement considérés comme des contrats de location simple seront immobilisés à l'actif en contrepartie d'une dette au passif.

Le retraitement des contrats de location financement aura un impact net peu significatif mais positif sur le résultat et négatif sur le résultat financier.

2.8. Pertes de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles

Pratique comptable actuelle

Cf. § 2.5. écarts d'acquisition, § 2.6. immobilisations incorporelles, § 2.7. immobilisations corporelles.

IFRS

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée dans le cas du groupe aux écarts d'acquisition et aux marques. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs nets de trésorerie actualisés.

Le groupe a retenu pour la définition des UGT le regroupement stratégique des Business Units.

La division AUTOMOTIVE regroupe 3 UGT correspondant aux Business Units :

- BU Fixations vissées,
- BU Composants mécaniques,
- BU Fixations clippées.

La division AEROSPACE est scindée en 5 UGT :

- BU Airframe Europe,
- BU Airframe USA,
- BU Engines et Criticals,
- BU Speciality Fasteners,
- BU Racing.

La division COSMETICS est constituée d'une seule UGT.

Impact sur les comptes du groupe

La réalisation des tests ne conduira pas à la constatation de pertes de valeur dans le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004 au-delà de ce qui a déjà été amorti.

2.9. Titres de participation

Pratique comptable actuelle

Les titres de participations non consolidées sont évalués lors de leur entrée dans le groupe à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage une provision pour dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, celle-ci étant le cas échéant rectifiée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

IFRS

Nous n'avons pas identifié de divergence entre la pratique comptable actuelle et l'application future des normes IFRS.

2.10. Conversion des éléments en devises

Pratique comptable actuelle

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres convertis au cours historique,
- aux cours moyens de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces taux sont traitées dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

Les transactions réalisées en devises étrangères (devises différentes de la devise locale) sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Les pertes et profits de change résultant de la conversion aux cours de clôture des actifs et passifs en devises étrangères sont portés au compte de résultat. Par exception, ceux résultant des opérations à caractère de financement permanent ou long-terme entre les sociétés du groupe sont comptabilisés dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion ».

IFRS

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations en devises du groupe seront enregistrées au cours du jour de la transaction. Les éléments de bilan en devises seront systématiquement réévalués au cours de clôture.

Les écarts de réévaluation correspondants seront enregistrés au compte de résultat :

- en résultat opérationnel pour les transactions commerciales,
- en résultat financier pour les transactions financières.

La comptabilisation et l'évaluation des instruments de couverture et de leurs sous-jacents dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie sont définies par la norme IAS 39 « Instruments financiers comptabilisation et évaluation ». Conformément aux dispositions de cette norme, tous les instruments dérivés seront enregistrés au bilan à la juste valeur.

Sauf exception, applicable aux instruments dérivés qualifiés de couverture, la variation de la juste valeur des instruments dérivés sera enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Impact sur les comptes du groupe

Le groupe LISI gère le risque de change par le biais d'instruments dérivés pour se prémunir contre les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS1 de première application, le groupe LISI a choisi de reporter la date de première application de la norme IAS 39 au 1^{er} janvier 2005.

Aucun retraitement IFRS sur les couvertures ne sera donc constaté dans le bilan au 1^{er} janvier 2004.

2.11. Stocks

Pratique comptable actuelle

Les matières et les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage sur les matières premières et marchandises n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les produits finis et les en-cours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période.

Les marges dégagées par les sociétés du groupe à l'occasion de ventes à d'autres sociétés du groupe sont éliminées, pour la part correspondant aux produits non revendus le 31 décembre par la société acquéreuse.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la rotation du stock en combinant des méthodes prospectives et statistiques d'écoulement des références. Cette provision est complétée par une comparaison du prix du marché, net de coûts de distribution à la valeur nette comptable.

IFRS

Nous n'avons pas identifié de divergence entre la pratique comptable actuelle et l'application future des normes IFRS.

2.12. Créances d'exploitation

Pratique comptable actuelle

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. S'agissant des créances clients, la dépréciation de ces créances est déterminée selon les risques d'irrecouvrabilité propres à chacun des métiers et tient notamment compte des résultats observés en matière de recouvrement.

IFRS

Nous n'avons pas identifié de divergence entre la pratique comptable actuelle et l'application future des normes IFRS, dans la mesure où le groupe n'a pas de créances d'exploitation à long terme.

2.13. Dépréciations des créances d'exploitation

Pratique comptable actuelle

Elles sont calculées suivant des règles ayant pour effet de déterminer, dans des conditions raisonnables, les pertes probables. Les créances de moindre importance sont provisionnées en totalité et tous les dossiers importants font l'objet d'une appréciation ponctuelle tenant compte des informations réunies au cas par cas.

IFRS

Nous n'avons pas identifié de divergence entre la pratique comptable actuelle et l'application future des normes IFRS.

2.14. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût historique. Elles sont éventuellement dépréciées si leur valeur d'achat ou de marché est inférieure à leur valeur comptable.

2.15. Impôts différés

Pratique comptable actuelle

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables actives et passives du bilan consolidé à l'exception des écarts d'acquisition lorsque leur amortissement n'est pas déductible. Les actifs d'impôts différés (y compris sur déficits fiscaux reportables) sont comptabilisés lorsque leur utilisation future est probable. Par ailleurs, du fait de l'application du règlement 99-02 du CRC, la constatation d'un impôt différé sur les différences temporaires s'est poursuivie sur 2004.

La méthode du report variable a été retenue au taux incluant les contributions exceptionnelles soit 34,93 % pour les sociétés françaises.

La société LISI S.A. est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale comportant en 2004, les onze sociétés suivantes : LISI AEROSPACE, BLANC AERO Industries, BLANC AERO Technologies, Eurofast, LISI AUTOMOTIVE Former, LISI AUTOMOTIVE Gradel, LISI AUTOMOTIVE Gervais, LISI AUTOMOTIVE Rapid, LISI AUTOMOTIVE, LISI COSMETICS, LISI S.A.

IFRS

Nous n'avons pas identifié de divergence entre la pratique comptable actuelle et l'application future des normes IFRS.

2.16. Provisions pour risques et charges

Pratique comptable actuelle

Conformément au règlement CRC-2000.06 appliqué à partir du 1^{er} janvier 2002, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut être estimé de manière suffisamment fiable.

IFRS

Nous n'avons pas identifié de divergence entre la pratique comptable actuelle et l'application future des dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

2.17. Provisions pour indemnités de départ à la retraite et engagements assimilés

Pratique comptable actuelle

Les passifs liés aux plans de retraites à prestations définies font l'objet d'une évaluation actuarielle et sont provisionnés selon la méthode prospective des unités de crédits projetées. La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatives au personnel en activité et aux retraités uniquement pour certaines filiales étrangères,
- minorée de la valeur de marché des actifs dédiés par l'administrateur du plan en couverture des engagements,
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques des calculs (rotation du personnel et mortalité),
 - des évolutions des hypothèses économiques sous-tendant les calculs : taux d'intérêts, taux d'inflation, progressions futures des salaires,
 - des différences constatées entre le rendement réel des investissements réalisés par les administrateurs des

plans de retraites et le rendement attendu de ces fonds.

Le groupe amortit les écarts actuariels différés au bilan, selon la méthode du corridor.

L'ensemble des engagements étant fixé à chaque fin d'exercice dans les conditions indiquées ci-dessus, les charges comptabilisées au cours de l'exercice correspondent :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés,
- à la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice,
- à l'amortissement des écarts actuariels.

Engagements de retraite

a) Principes de calculs

Les engagements au 31 décembre 2004 de toutes les sociétés du groupe sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées.

Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées au 31 décembre 2004 pour tous les régimes en vigueur à cette date.

b) Evaluations chiffrées des engagements au 31 décembre 2004

En milliers d'€	Allemagne	Angleterre	Etats-Unis	France	Total
Position comptabilisée au 31/12/2003	4 221	659	3 534	3 953	12 367
Pertes et gains actuariels	3	3 959	- 111	672	4 523
Actifs de couverture		5 797	6 722		12 519
DBO	4 224	10 415	10 145	4 625	29 409
Coût des services rendus en 2004	44	715	20	284	1 063
Coût financier	215	585	398	233	1 431
Amortissement des pertes et gains actuariels		17	68	40	125
Rendement estimé des actifs		- 386	- 334		- 720
Prestations servies	- 243	- 753	- 468	- 606	- 2 070
Dotations aux provisions au 31/12/2004	16	277	- 316	- 49	- 72
Provisions au 31/12/2004	4 237	936	3 204	3 914	12 291

c) Méthodes de calculs

La méthodologie d'évaluation des engagements dépend des obligations contractuelles ou réglementaires liées à chaque contexte local. Les calculs ont été effectués par des actuaires ou des cabinets spécialisés.

Allemagne

En Allemagne, les engagements sont calculés à partir de la méthode prospective avec salaire de fin de carrière en utilisant les hypothèses définies ci-après.

Angleterre

En Angleterre, les engagements correspondent à un service de retraite complémentaire. Ces engagements sont calculés à partir de la méthode prospective avec salaire de fin de carrière en utilisant les hypothèses définies ci-après.

Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les engagements correspondent à des plans à prestations définies. A ce jour, il ne reste qu'un seul actif éligible à pension. Les engagements sont calculés à partir de la méthode prospective avec salaire de fin de carrière en utilisant les hypothèses décrites ci-après.

France

Pour les sociétés françaises, les provisions d'indemnités de départ à la retraite sont enregistrées dans les comptes consolidés, charges sociales incluses, et déduction faites des impôts différés.

Ces engagements reflètent les obligations découlant des conventions collectives auxquelles sont soumises les différentes sociétés. Les montants ont été calculés en prenant comme base la DADS de l'exercice, les calculs intègrent :

- une hypothèse de date de départ volontaire en retraite à 65 ans,
- un taux de turnover,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'augmentation des salaires.

d) Hypothèses de calculs retenus au 31 décembre 2004

Hypothèses	Allemagne	Angleterre	Etats-Unis	France
Taux d'actualisation	5,25 %	5,20 %	5,60 %	4,30 %
Taux d'augmentation des salaires	2,50 %	4,40 %	–	3 %
Taux d'inflation	1,75 %	2,90 %	–	–
Taux de rendement des actifs	–	6,10 %	6,50 %	–

IFRS

Les méthodes d'évaluation des engagements de retraites prescrites par la norme IAS 19 « Avantages du personnel » sont les méthodes actuellement utilisées par le groupe LISI qui applique de façon optionnelle la méthode du corridor au titre de laquelle les écarts actuariels sont amortis sur la durée moyenne résiduelle probable de service des bénéficiaires.

Impact sur les comptes du groupe

Les écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004 seront imputés directement en diminution de la situation nette en contrepartie de la provision pour retraites dans le bilan d'ouverture IFRS, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 (norme de première application).

2.18. Frais de recherche et développement

Pratique comptable actuelle

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Cette pratique comptable résulte de la nature même des activités de recherche et développement du groupe.

IFRS

Selon la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès que l'entreprise peut notamment démontrer :

- son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme,
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise,
- que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses immobilisées incluent les coûts des personnels affectés aux projets, le coût des prototypes et des prestations externes facturées au titre du projet considéré. Ces dépenses excluent tous les coûts indirects imputables aux activités de recherche et développement, dont notamment les loyers, les amortissements des bâtiments et les coûts d'utilisation des systèmes informatiques. Les autres frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. La valeur d'utilité des frais de développement immobilisés est appréciée au niveau de chaque projet conjointement avec les investissements corporels spécifiques qui s'y rattachent. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles rattachées à un projet excède sa valeur d'utilité.

Dans le bilan d'ouverture IFRS au 1^{er} janvier 2004, le montant immobilisé, dont la contrepartie est un accroissement des capitaux propres, correspond à la valeur cumulée des dépenses de développement encourues les années antérieures, nette des amortissements cumulés.

Impact sur les comptes du groupe

L'analyse engagée en fin d'exercice sur les dépenses éligibles au régime des frais de recherche et développement reste à finaliser mais nous amène à penser que peu de dossiers répondront aux critères de la norme s'agissant notamment de démontrer la probabilité des avantages économiques futurs

entre la date d'engagement des dépenses et la date d'arrêté des comptes de l'exercice correspondant.

2.19. Titres d'autocontrôle

Le groupe LISI met en œuvre une politique de rachat d'actions de la société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement les conditions d'une transaction,
- l'intervention sur le marché du titre à des fins de régularisation par intervention systématique en contre tendance,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe.

Pratique comptable actuelle

Couverture des options d'achat d'actions

Les actions de LISI S.A., qui sont détenues dans le but de couvrir des plans d'options d'achat d'actions accordés à des salariés, dirigeants ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés ou groupements qui lui sont liés, sont inscrites à l'actif du bilan en « valeurs mobilières de placement ». Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont provisionnées, si nécessaire, à hauteur du prix de levée de l'option d'achat ou de la valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure.

Actions d'autocontrôle de la société LISI S.A.

Lorsque le groupe rachète ses propres actions dans un autre but que la couverture des options d'achat, celles-ci sont affectées pour leur coût d'acquisition, en valeurs mobilières de placement.

Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en résultat financier de l'exercice.

IFRS

Tous les titres d'autocontrôle de LISI S.A. seront imputés en diminution des capitaux propres. Cette différence sera sans effet sur le compte de résultat.

2.20. Stocks options

Quatre plans de stock options sont en vigueur au 31 décembre 2004, ils sont constitués d'actions existantes

attribuées sous forme d'options d'achat. Un plan de stock options affecté en décembre 1999 concerne 97 500 actions, un plan de stock options affecté en mars 2001 concerne 34 700 actions, un plan de stock options affecté en décembre 2001 concerne 39 500 actions et le dernier affecté en juin 2003 concerne 163 000 actions.

Dans le cadre de la couverture des plans de stock options de 1999 et 2001, des contrats d'option d'achat d'actions « call » de caractéristiques identiques aux plans d'option d'achat d'actions avaient été conclus en août 2002 afin de couvrir les exercices de ces stocks options. Les charges financières correspondant aux primes payées ont été étalées sur la durée d'exercice des options d'achat « call ».

Pratique comptable actuelle

Les plans d'achat ou de souscription d'actions, quelque soit leur date d'attribution, octroyant à leurs bénéficiaires le droit d'acheter une action existante ou de souscrire à une augmentation de capital à un prix convenu ne sont pas comptabilisés dans les comptes du groupe.

Une note détaillée présente, dans le chapitre 3.3.1 « Options sur actions », les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions LISI en cours.

IFRS

Selon la norme IFRS 2 « Paiements en actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

Pour cette évaluation, le groupe appliquera le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité – période d'acquisition des droits – avec une contrepartie directe en capitaux propres.

En application des dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

Impact sur les comptes du groupe

L'application de la norme IFRS n'aura aucun effet sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, ni sur les capitaux propres consolidés.

L'enregistrement en charges de la juste valeur des options accordées à compter du 7 novembre 2002 aura pour effet un accroissement des charges de personnel incluses dans le résultat opérationnel du groupe, avec une contrepartie directe en capitaux propres.

2.21. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, y compris les instruments dérivés, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés et les dettes d'exploitation.

Les effets des variations de change sur les actifs et passifs financiers sont traités dans la note 2.10. Conversion des éléments en devises.

Pratique comptable actuelle

a) Titres de participation

Ces titres représentent les intérêts du groupe dans le capital des sociétés non consolidées. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, des provisions pour dépréciation sont constatées. La valeur d'utilité est déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque société.

b) Autres immobilisations financières

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ils sont comptabilisés à leur valeur nominale. En cas de baisse durable de leur valeur d'utilité, des provisions pour dépréciation sont constatées.

c) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur nominale et amortis en utilisant le taux d'intérêt contractuel. Les primes sont étalées en résultat linéairement sur la durée de l'emprunt.

d) Instruments dérivés

Les variations de juste valeur des instruments dérivés affectés à la couverture d'opérations réalisées ou futures ne sont pas enregistrées au bilan. Seule une information sur leur valeur de marché à la clôture est présentée dans les notes annexes aux comptes consolidés.

IFRS

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par les normes IAS 32 et IAS 39 « Instruments financiers » : présentation, comptabilisation et évaluation.

a) Les actifs disponibles à la vente

Cette catégorie intègre les titres de participation qui doivent être comptabilisés à leur juste valeur.

b) Emprunts et autres passifs financiers

A l'exception des instruments dérivés, ceux-ci seront évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt feront l'objet d'une comptabilité de couverture. Ils seront réévalués à la juste valeur de l'emprunt liée à l'évolution des taux d'intérêt. Les variations de juste valeur liées au taux d'intérêt seront comptabilisées en résultat de la période, et compensées par les variations symétriques des swaps.

c) Instruments dérivés

Ils seront évalués à leur juste valeur. Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers seront enregistrées directement en résultat. Les variations de valeur des instruments dérivés affectés à la couverture de flux futurs de trésorerie seront enregistrées directement en capitaux propres pour leur partie efficace. Les écarts de réévaluation enregistrés en capitaux propres seront repris en compte de résultat à la date de réalisation des opérations couvertes.

Impact sur les comptes du groupe

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 de première application, le groupe LISI S.A. a choisi de reporter la date de première application de la norme IAS 39 au 1^{er} janvier 2005.

Au niveau du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, aucun impact ne sera enregistré.

2.22. OBSAR

Pratique comptable actuelle

L'OBSAR LISI S.A. s'analyse comme une obligation à taux variable, remboursable et assortie d'une prime de remboursement et de BSAR.

L'obligation est comptabilisée à l'émission au passif en dettes financières pour son montant nominal.

Les BSAR constituent pour le groupe un engagement d'émettre des actions en cas d'exercice du droit de souscription contenu dans le bon. Les normes françaises ne prévoient pas la comptabilisation des BSAR.

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire ont fait l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt.

IFRS

La norme IAS 32 prévoit que l'émetteur d'une obligation hybride qui présente une composante dette et une composante capitaux propres doit les comptabiliser distinctement.

La première composante (Obligation) s'analyse comme un instrument de dette qui se caractérise par l'existence d'une obligation contractuelle, à la charge de l'émetteur, de remettre au porteur de l'instrument financier des liquidités ou d'autres actifs financiers.

La seconde composante (BSAR) s'analyse comme un instrument de capitaux propres donnant au porteur l'option d'accéder au capital de la société.

La valeur inscrite dans les capitaux propres ne sera pas réévaluée durant toute la vie du BSAR. En cas d'exercice de ce dernier, les liquidités reçues dans le cadre de l'augmentation de capital seront comptabilisées directement dans les capitaux propres.

La partie dette sera évaluée selon la méthode du coût amorti préconisée par la norme IAS 39.

Le traitement comptable retenu entraînera, lors de la comptabilisation initiale de l'OBSAR, la constatation d'un impôt différé passif (contrepartie capitaux propres) qui sera progressivement diminué par l'impôt différé actif constaté chaque année (contrepartie résultat) et résultant du complément de charge d'intérêt comptabilisée.

2.23. Couverture du risque de taux

Pratique comptable actuelle

Les instruments dérivés affectés à la couverture de risque de taux ne sont pas comptabilisés au bilan, mais font l'objet d'une présentation en annexe comme éléments hors bilan. Les intérêts échus et courus des instruments couverts sont enregistrés au compte de résultat.

Seuls sont enregistrés parallèlement au compte de résultat les intérêts échus et courus des instruments dérivés de couverture.

IFRS

Selon la norme IAS 39 « Instruments Financiers » : la comptabilisation et l'évaluation de tous les instruments dérivés seront enregistrés au bilan à leur juste valeur. La variation de juste valeur des instruments dérivés sera toujours enregistrée en contrepartie du compte de résultat.

Les instruments dérivés utilisés par le groupe LISI concernent des instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur.

La couverture de juste valeur retenue par le groupe LISI permet de se prémunir contre les variations de juste valeur d'actifs (non applicable) ou de passifs (emprunts bancaires).

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Impacts comptables pour le groupe

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1 de première application, le groupe LISI a choisi de reporter la date de première application de la norme IAS 39 au 1^{er} janvier 2005.

Au niveau du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004, aucun impact ne sera enregistré.

2.24. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes.

Le montant des royalties ou des redevances de brevet ou d'exploitation d'une marque sont enregistrés dans la ligne chiffre d'affaires du compte de résultat.

2.25. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions émises.

L'effet dilutif sur le bénéfice net par action résulte de l'impact des plans de stocks options en cours au 31 décembre 2004 et de l'émission de l'emprunt obligataire.

En effet, à chaque obligation émise a été rattaché un bon de souscription d'actions permettant de souscrire une nouvelle action soit au maximum la création de 1 066 685 actions à partir du 5 mai 2007 et à échéance le 5 mai 2009.

3. Périmètre de consolidation

3.1. Evolution du périmètre de consolidation

Les variations de périmètre en 2004 sont les suivantes :

Sociétés	Type d'évolution	Date opération	Date de 1 ^{re} consolidation ou de déconsolidation
Entrée : FORM a.s	Acquisition à 90,78 %	9 juin 2004	1 ^{er} juin 2004
Sortie : LISI COSMETICS Italia	Cession à 100 %	Septembre 2004	30 septembre 2004

Les principaux impacts de la variation de périmètre dans le compte de résultat sont les suivants :

(en milliers d'euros)

Société entrante	FORM a.s	Impact en % sur les indicateurs du groupe
Chiffre d'affaires	+ 4 275	0,80 %
EBIT	+ 222	0,35 %
Société sortante	LISI COSMETICS Italia	Impact en % sur les indicateurs du groupe
Chiffre d'affaires	- 629	0,10 %
EBIT	+ 52	0,10 %

Compte tenu du caractère non significatif de la variation de périmètre, l'établissement des comptes pro-forma n'a pas été nécessaire.

3.2. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Sociétés	Siège social	Numéro Siren	% de contrôle	% d'intérêts
Financier				
LISI S.A.	Paris 12 ^e (75)	536 820 269		Société mère
Division AEROSPACE				
LISI AEROSPACE	Paris 12 ^e (75)	320 152 333	99,99	99,99
BLANC AERO INDUSTRIES (BAI)	Paris 12 ^e (75)	395 001 852	100,00	99,99
BAI GMBH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00
FT BESTAS	Izmir	Turquie	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES (BAT)	Paris 12 ^e (75)	301 393 161	100,00	99,88
EUROFAST	Paris 12 ^e (75)	395 002 017	99,99	99,98
BAI Espagne (A)	Madrid	Espagne	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION (HSC)	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
HI-SHEAR AUTOMOTIVE CORPORATION	Torrance (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
MONADNOCK	City of Industry (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
BAI UK	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00
A 1	Paramount (Californie)	Etats-Unis	100,00	100,00
Division AUTOMOTIVE				
LISI AUTOMOTIVE	Belfort (90)	433 709 953	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former	Delle (90)	322 624 701	99,99	100,00
LISI AUTOMOTIVE Espana	Rivas-Vaciamadrid	Espagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich	Vöhrenbach	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Gradel	Scionzier (74)	606 420 107	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Gervais Le Pont	Marnaz (74)	606 320 364	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE CORPORATION	Mississauga (Ontario)	Canada	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid	Puiseux Pontoise (95)	582 041 471	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GMBH	Melrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP CO KG	Melrichstadt	Allemagne	100,00	100,00
RAPID Fasteners	Beijing (Pékin)	Chine	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s (B)	Brno	République Tchèque	100,00	90,78
Division COSMETICS				
LISI COSMETICS	Paris 12 ^e (75)	413 764 218	100,00	100,00
LISI COSMETICS Inc. (C)	Stamford (Connecticut)	Etats-Unis		
LISI COSMETICS Italia (D)	Andezeno (Turin)	Italie		

(A) Société créée le 17 juin 2004.

(B) Société acquise le 9 juin 2004.

(C) Société dissoute.

(D) Société cédée le 30 septembre 2004.

4. Détail des postes du bilan

4.1. Ecarts d'acquisition

a) Ecarts d'acquisitions

(en milliers d'euros)	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2003	141 838
Evolution du périmètre	
– Augmentations	980
– Diminutions	(3 600)
Variation de change	(2 888)
Autres variations nettes	
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	136 330
Amortissements et provisions au 31 décembre 2003	40 833
Evolution du périmètre	
– Augmentations	10 855
– Diminutions	(3 600)
Variation de change	(999)
Autres variations nettes	
Amortissements et provisions au 31 décembre 2004	47 089
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	89 241

Valeurs brutes :

- L'augmentation de 980 K€ correspond à l'écart d'acquisition constaté sur la société LISI AUTOMOTIVE Form a.s. acquise en juin 2004.
- La diminution de 3 600 K€ a trait à l'écart d'acquisition de la filiale italienne LISI COSMETICS Italia cédée sur l'exercice 2004.

Amortissements et provisions :

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de l'exercice est de 10 855 K€, dont 7 239 K€ constituent des amortissements récurrents.

Dans le cas particulier de l'écart d'acquisition amorti exceptionnellement en 2004 pour 3 616 K€ sur la société LISI AUTOMOTIVE Gradel, les scénarii de restructuration nous conduisent à constater une non-valeur de cet écart d'acquisition au 31 décembre 2004.

b) Affectation des écarts d'acquisition

La part des écarts d'acquisition pouvant être affectée est reportée dans les postes du bilan correspondants et est amorti suivant les biens de même nature.

(en milliers d'euros)

	Concessions, brevets	Marques	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2003	152	8 385	3 837	4 000	2 262	18 636
Evolution du périmètre						
– Augmentations						
– Diminutions						
Autres variations nettes						
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	152	8 385	3 837	4 000	2 262	18 636
Amortissements et provisions au 31 décembre 2003	132	210		1 412	2 262	4 016
Evolution du périmètre						
– Augmentations	10	252		175		437
– Diminutions						
Autres variations nettes						
Amortissements et provisions au 31 décembre 2004	142	462		1 587	2 262	4 453
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	10	7 923	3 837	2 413		14 183

Les dotations aux amortissements des écarts d'évaluation de l'exercice s'élevaient à 437 K€.

La marque RAPID a été évaluée en août 2000 lors de l'acquisition de cette société à sa juste valeur sur la base d'une expertise indépendante pour 8 385 K€. Dans ce cas particulier,

la notoriété de la marque RAPID a dû être reconsidérée du fait de la stratégie du pôle automobile qui diluera à terme la valeur de cette marque. Il a été décidé de déprécier cette marque à compter de 2003 de façon progressive sur 15 ans. A ce titre, une dotation de 252 K€ a été constatée dans les comptes de 2004.

4.2. Immobilisations

a) Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)

	Concessions, brevets	Fonds de commerce	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2003	6 862	8 858	1 731	17 449
Evolution du périmètre	4	(235)	7	(224)
– Augmentations	1 619		22	1 641
– Diminutions	(332)	(2)	(8)	(342)
Variation de change	(3)			(3)
Autres variations nettes	1 413		(1 371)	42
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	9 563	8 621	381	18 565
Amortissements et provisions au 31 décembre 2003	5 269	328	1 556	7 153
Evolution du périmètre		(112)	7	(105)
– Augmentations	1 402	18	29	1 449
– Diminutions	(332)		(8)	(340)
Variation de change				
Autres variations nettes	1 265		(1 265)	
Amortissements et provisions au 31 décembre 2004	7 604	234	319	8 157
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	1 959	8 387	62	10 409

b) Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)			Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
	Terrains	Constructions				
Valeurs brutes au 31 décembre 2003	7 539	53 603	258 361	34 512	7 490	361 505
Evolution du périmètre	252	1 362	658	375	118	1 151
– Augmentations	375	1 100	13 534	4 751	8 424	28 184
– Diminutions	(175)	(1 905)	(4 996)	(561)	(270)	(7 907)
Variation de change	5	(110)	(1 802)	(104)	(194)	(2 205)
Autres variations nettes	(26)	266	10 324	(7 327)	(7 274)	(4 037)
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	7 970	54 316	276 079	31 646	8 294	378 305
Amortissements et provisions au 31 décembre 2003	903	30 431	163 612	22 714		217 660
Evolution du périmètre		1 082	(377)	275		980
– Augmentations		2 826	19 754	2 873		25 453
– Diminutions	(53)	(984)	(4 480)	(543)		(6 060)
Variation de change		(209)	(804)	(105)		(1 118)
Autres variations nettes		25	3 012	(7 207)		(4 170)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2004	850	33 171	180 717	18 007		232 745
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	7 120	21 145	95 362	13 639	8 294	145 560

c) Crédit-bail

(en milliers d'euros)			Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
	Terrains	Constructions				
Valeurs brutes au 31 décembre 2003	198	7 026	16 452			23 676
Evolution du périmètre						
– Augmentations		(1 415)	711			(704)
– Diminutions						
Variation de change			10			10
Autres variations nettes			(197)			(197)
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	198	5 611	16 976			22 785
Amortissements et provisions au 31 décembre 2003		4 320	11 164			15 484
Evolution du périmètre		(1 445)				(1 445)
– Augmentations		260	987			1 247
– Diminutions						
Variation de change			(1)			(1)
Autres variations nettes		(30)	15			(15)
Amortissements et provisions au 31 décembre 2004		3 105	12 165			15 270
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	198	2 506	4 811			7 515

d) Actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par le groupe :

Les principaux actifs nécessaires à l'exploitation non détenus par la société LISI S.A. et ses filiales sont les suivants :

- Bâtiment industriel à Puiseux (95) :
 - valeur d'origine 7 M€,
 - bail commercial de 30 ans,
 - date d'effet du bail : 1^{er} janvier 1991,
 - date d'expiration : 31 décembre 2020.

- Bâtiment industriel à Torrance (Californie USA) :

- valeur d'origine 4,2 M\$,
- bail commercial renouvelé le 27 juillet 2004 pour 10 ans,
- date d'expiration le 30 juin 2014.

- Locaux à usage de bureaux : siège social de la société mère et bureaux des divisions AEROSPACE et COSMETICS (Paris 12^{ème}).

Il n'existe pas de baux immobiliers significatifs conclus avec un dirigeant ou avec une société appartenant aux dirigeants ou à un membre de leurs familles.

e) Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	Titres de participations non consolidés	Créances rattachées à des participations	Autres titres immobilisés	Autres Prêts accordés	immobilisations financières	TOTAL
Valeurs brutes au 31 décembre 2003	8		37	102	3 752	3 899
Evolution du périmètre	(18)				(1)	(1)
– Augmentations				3	382	385
– Diminutions				(66)	(15)	(81)
Variation de change	18		(1)	1	(194)	(176)
Autres variations nettes						
Valeurs brutes au 31 décembre 2004	8		36	40	3 924	4 008
Amortissements et provisions au 31 décembre 2003	1					1
Evolution du périmètre						
– Augmentations			4			4
– Diminutions						
Variation de change						
Autres variations nettes						
Amortissements et provisions au 31 décembre 2004	1		4			5
Valeurs nettes au 31 décembre 2004	7		32	40	3 924	4 003

4.3. Stocks

Un changement d'estimation du taux d'incorporation de la valeur ajoutée dans les coûts de revient au sein de la division AUTOMOTIVE a eu un impact d'environ 2 M€ sur la valeur des stocks d'encours de fabrication sur 2004.

Concernant les décotes sur stocks, il a été décidé au sein d'une partie des sociétés de la division AUTOMOTIVE de provisionner les pertes à terminaison sur un horizon de 6 mois de carnet de commandes. L'impact sur le compte de résultat s'élève au 31 décembre 2004 à 0,6 M€.

4.4. Actif circulant

4.4.1 Autres créances d'exploitation

(en millions d'euros)	2004	2003
Etat – Autres impôts et taxes	4 732	6 086
Fournisseurs – Avoirs à recevoir	507	625
Fournisseurs débiteurs	386	268
Organismes sociaux	117	185
Personnel	69	70
Produits à recevoir – assurances		2 467
Produits à recevoir	81	148
Fonds de garantie	4 378	3 511
Divers	1 168	305
Valeur brute	11 438	13 665
Dépréciation		
Valeur nette (*)	11 438	13 665
(*) dont à moins d'un an	11 438	13 665

4.4.2 Valeurs mobilières de placement

Elles sont inscrites en valeur brute pour leur valeur d'acquisition soit un montant de 80 452 K€. Dans le cas particulier des actions propres attribuées aux salariés, seul le montant net qui sera encaissé par la société est enregistré en valeur nette, soit la somme de 80 278 K€.

Lorsque la valeur de réalisation ou de marché est inférieure à la valeur d'acquisition traduite en comptabilité, il est procédé à la constatation d'une provision pour dépréciation.

Les valeurs liquidatives de ces valeurs mobilières de placement prises en compte au 31 décembre 2004 ressortent à 82 532 K€.

4.4.3 Comptes de régularisation

Ce poste comprend à l'actif, principalement les charges constatées d'avance ainsi que les charges à répartir.

4.5. Capitaux propres

La variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires sur deux ans s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Capitaux propres groupe	Intérêts minoritaires
Au 01.01.2003	252 200	252 200	
Résultat de l'exercice	21 001	21 001	
Dividendes versés	(5 947)	(5 947)	
Variations écarts de conversion	(10 006)	(10 006)	
Augmentation de capital			
Impact changement de méthodes			
Variation de périmètre			
Autres variations	(508)	(508)	
Au 31.12.2003	256 740	256 740	
Résultat de l'exercice	24 455	24 434	21
Dividendes versés	(7 647)	(7 647)	
Variation écarts de conversion	(3 969)	(3 984)	15
Augmentation de capital	828	828	
Impact changement de méthodes			
Variation de périmètre	359		359
Autres variations	11	11	
Au 31.12.2004	270 777	270 382	395
Ecart de conversion			
01.01.03	3 332		
Variation	(10 006)		
31.12.03	(6 674)		
Variation	(3 969)		
31.12.04	(10 643)		

4.6. Provisions pour risques et charges

La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2003	Dotations (nette des reprises)	Au 31 décembre 2003	Dotations	Reprises (montant utilisé)	Reprises (montant non utilisé)	Entrée / Sortie de périmètre	Ecart de conversion	Au 31 décembre 2004
Litiges	2 667	1 342	4 009	2 909	- 1 500	- 415	311	2	5 316
Grosses réparations	583	- 583							
Réorganisation industrielle	424	- 80	344	297	- 66	- 2			573
Risques liés à l'environnement	5 125	- 634	4 491	3 431	- 563			- 372	6 987
Garanties données aux clients	1 610	- 38	1 572	45	- 18			- 42	1 557
Pour impôts		738	738	52	- 170	- 1			619
Plan de départ en retraite	904	- 812	92		- 92				
Perte de change	167	87	254	263	- 254				263
Autres risques	1 791	1 925	3 716	2 863	- 1 144	- 66			5 369
Pensions et retraites	12 217	431	12 648	776	- 625		- 285	- 264	12 250
Total Général	25 488	2 376	27 864	10 636	- 4 432	- 484	26	- 676	32 933

Les dotations et reprises aux provisions pour risques et charges pour l'exercice 2004 se ventilent en fonction de la nature du flux de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Dotations	Reprises (montant utilisé)	Reprises (montant non utilisé)
Résultat d'exploitation	2 367	1 877	
Résultat financier	263	254	
Résultat exceptionnel	8 006	2 301	484
TOTAL	10 636	4 432	484

4.7. Trésorerie et dettes financières

(en milliers d'euros)	2004	2003
Concours bancaires d'exploitation	10 942	14 366
Crédits moyen terme	54 122	75 010
OBSAR (1)	50 134	
Dettes relatives aux contrats de crédit-bail	3 034	3 769
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	4 901	7 067
Autres dettes financières	23	16
Total	123 155	100 229
Emprunts		
à un an	21 400	24 771
de deux à cinq ans	31 866	48 528
à plus de cinq ans	50 990	1 711
Total	104 256	75 010
Autres dettes financières		
à un an	13 680	17 942
de deux à cinq ans	5 196	7 162
à plus de cinq ans	23	115
Total	18 899	25 219
Emprunts et dettes financières (A)	123 155	100 229
Autres valeurs mobilières de placement	80 278	24 688
Disponibilités	8 535	12 428
Trésorerie disponible (B)	88 813	37 116
Endettement Financier Net (A) – (B)	34 342	63 113

(1) En mai 2004, la société LISI S.A. a procédé à un emprunt obligataire sous forme d'OBSAR pour un montant de 50 134 K€ afin de conforter le fonds de roulement et de pouvoir financer d'éventuelles opérations de croissance externe.

Chaque obligation d'un nominal de 47 € porte intérêt au taux de Euribor 3 mois – 0,35 % et sera amortie au pair en deux tranches égales à 5 et 6 ans. La contrepartie de cette position se retrouve à l'actif en VMP au 31 décembre 2004.

A chaque obligation émise a été attaché un bon de souscription d'action permettant de souscrire une action nouvelle au terme de la période de 5 ans au prix d'exercice de 47 €.

Avant ce terme et à compter de mai 2007, la société peut à son initiative forcer la conversion des bons si le cours de l'action LISI atteint au moins 60 €.

Le nombre total de bons donnant droit à une action LISI par bon est de 1 066 685.

4.8. Les impôts différés

(en milliers d'euros)	2004	2003
Impôts différés actif	10 943	8 280
Impôts différés passif	24 490	24 372
Impôts différés nets	(13 547)	(16 092)

Variations des impôts différés

(en milliers d'euros)	
Impôts différés à fin décembre 2003	(16 092)
Impact sur les réserves	-
Impact sur les écarts de conversion	(362)
Impact sur le résultat	+ 2 828
Autres impacts	+ 79
Impôts différés à fin décembre 2004	(13 547)

5. Détail des postes du compte de résultat

5.1. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2004	2003
Produits financiers	2 501	979
Profits de change (A)	710	920
Reprise provisions sur immobilisations financières	254	1 442
Frais financiers	(5 209)	(6 383)
Pertes de change (B)	(943)	(1 140)
Dotation provisions sur immobilisations financières	(266)	(704)
Total	(2 953)	(4 886)
(A) dont reprise provisions pour pertes de change	254	189
(B) dont dotation provisions pour pertes de change	(263)	(254)

5.2. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2004	2003
Produits exceptionnels		
Prix de vente des immobilisations corporelles et incorporelles	2 231	1 314
Prix de vente des immobilisations financières		415
Reprise provisions coûts de licenciement	457	1 024
Reprise provisions sur immobilisations	62	53
Reprise provisions pour impôts	170	
Reprise provisions environnement	563	645
Reprise provisions grosses réparations		544
Reprise provisions marchés		59
Autres reprises provisions pour risques et charges	1 912	1 510
Indemnités assurance liées à l'incendie de Saint-Saturnin-du-Limet		2 417
Divers produits exceptionnels	2 858	1 285
Total	8 253	9 266
Charges exceptionnelles		
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	2 402	1 200
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	265	134
Indemnités de licenciement	1 245	2 214
Dotation provisions coûts de licenciement	2 293	423
Dotation provisions sur immobilisations	17	257
Dotation provisions environnement	3 431	634
Dotation provisions pour grosses réparations		50
Dotation provisions pour impôts	52	715
Dotation provisions marchés		
Autres dotations aux provisions pour risques et charges	2 488	2 969
Charges liées à à l'incendie de Saint-Saturnin-du-Limet		350
Diverses charges exceptionnelles	4 172	3 327
Total	16 365	12 273
Résultat exceptionnel	(8 112)	(3 007)

Les éléments exceptionnels sont définis comme les produits et charges résultant d'événements ou de transactions clairement distinctes des activités courantes et dont on estime qu'ils ne se reproduisent pas de manière fréquente ou régulière en raison :

- de leur nature inhabituelle,
- de leur non-récurrence.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres litiges, arbitrages ou faits exceptionnels susceptibles d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

5.3. Impôts sur les sociétés

5.3.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en K€)

Répartition	Résultat avant impôt retraits	Impôt retraits	Résultat net après impôt retraits
Résultat courant	60 146	(21 807)	38 339
Résultat exceptionnel à court terme	(7 844)	3 025	(4 819)
Résultat exceptionnel à long terme	(252)	(684)	(936)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	70	92	162
Crédits d'impôts		101	101
Impôts intégration fiscale		1 816	1 816
Dotations amortissements écarts acquisition (B)	(10 855)	647	(10 208)
Résultat net comptable	41 265	(16 810) (A)	24 455

(A) dont impôts à payer : 19 639 K€

dont impôts différés : - 2 829 K€

(B) concerne uniquement le retraitement des écarts d'acquisition des filiales américaines.

5.3.2. Rapprochement de la charge d'impôt comptabilisée et de la charge d'impôt théorique calculée (en K€)

Taux théorique (sur la base de taux français)	34,93 %
Impôt théorique	18 206
Exonération fiscale sociétés étrangères	(280)
Divergence de traitement fiscal des goodwill Américains déductibles	(647)
Crédits d'impôts filiales françaises CIR	(101)
Crédits d'impôts filiales étrangères (non comptabilisés en ID)	(1 385)
Prélèvements exceptionnels sur transfert de la RSPVLT	684
Autres variations	333
Impôt réel	16 810
Taux apparent	32,25 %

5.3.3. Taux d'impôts sur les sociétés du groupe LISI

Allemagne	40,00 %
Angleterre	30,00 %
France	34,93 %
Etats-Unis	40,00 %
Canada	34,12 %
Tchéquie	26,00 %

5.4. Capacité d'autofinancement

(en milliers d'euros)	2004
Résultat net	24 455
Amortissements nets	38 980
– dont amort. d'exploitation	27 865
– dont amort. écart d'acquisition	10 855
– dont amort. exceptionnels	260
Provisions nettes	5 719
– dont dotations nettes d'exploitation	490
– dont dotations nettes financières	9
– dont dotations nettes exceptionnelles	5 221
Variation des impôts différés	– 2 823
Elimination des plus ou moins values de cession	– 167
Autres produits et charges	134
Marge brute d'autofinancement	66 298
Variation nette des provisions d'exploitation	1 909
Capacité d'autofinancement	68 207

➔ 6. Autres informations

6.1. Informations sectorielles

a) Ventilation par secteur d'activité

Les activités du groupe LISI se déclinent sur trois marchés, scindées en trois divisions :

- la division AEROSPACE, qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- la division AUTOMOTIVE, qui regroupe les activités du marché automobile,
- la division COSMETICS, qui regroupe les activités de la parfumerie et des cosmétiques.

Les autres activités incluent principalement les activités de la Holding.

2004 (en milliers d'euros)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Eliminations	TOTAL
Composante résultat						
Chiffre d'affaires de la division	212 023	292 290	40 934	5 129	(9 405)	540 971
EBITDA	47 933	41 786	2 242	1 488		93 449
EBIT	36 212	26 091	7	874		63 185
Composante bilan						
Ecart d'acquisition bruts	42 111	83 090	11 129			136 330
Immobilisations incorporelles brutes	4 401	13 830	267	68		18 566
Immobilisations corporelles brutes	101 307	259 700	38 687	1 395		401 090
Acquisitions d'immobilisations corporelles (nettes de variation des dettes)	10 768	16 132	2 096	2		28 997
Amortissements écarts d'acquisition	14 142	28 424	4 523			47 089
Amortissements immobilisations incorporelles	2 742	5 100	256	60		8 157
Amortissements immobilisations corporelles	57 771	167 028	22 393	822		248 014

2003 (en milliers d'euros)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Eliminations	TOTAL
Composante résultat						
Chiffre d'affaires de la division	180 682	278 801	51 157	4 840	(9 484)	505 996
EBITDA	33 425	41 144	2 739	1 389		78 697
EBIT	24 211	25 970	405	1 277		51 861
Composante bilan						
Ecart d'acquisition bruts	45 037	82 073	14 729			141 838
Immobilisations incorporelles brutes	3 588	13 261	527	74		17 449
Immobilisations corporelles brutes	97 706	242 847	43 193	1 436		385 181
Acquisitions d'immobilisations corporelles (nettes de variation des dettes)	5 956	12 678	5 154	8		23 796
Amortissements écarts d'acquisition	12 968	20 438	7 427			40 833
Amortissements immobilisations incorporelles	2 389	4 320	376	69		7 154
Amortissements immobilisations corporelles	54 899	152 561	24 876	807		233 144

b) Ventilation du chiffre d'affaires par pays

2004 (en milliers d'euros)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Eliminations	TOTAL
Union Européenne	144 786	242 700	39 988	5 059	(9 332)	423 201
Continent Nord Américain	55 952	5 800	726			62 478
Continent Sud Américain	5 469	3 000				8 469
Extrême Orient	4 011	2 100				6 111
Moyen Orient	520	3 800				4 320
Europe de l'Est	131	23 200				23 331
Autres	1 152	11 690	219			13 061
TOTAL	212 021	292 290	40 933	5 059	(9 332)	540 971

2003 (en milliers d'euros)	AEROSPACE	AUTOMOTIVE	COSMETICS	Autres activités	Eliminations	TOTAL
Union Européenne	121 533	240 864	49 780	4 840	(9 484)	407 533
Continent Nord Américain	52 272	5 627	1 298			59 197
Continent Sud Américain	1 973	2 728				4 701
Extrême Orient	2 796					2 796
Moyen Orient	393					393
Europe de l'Est		22 335				22 335
Autres	1 715	7 247	79			9 041
TOTAL	180 682	278 801	51 157	4 840	(9 484)	505 996

6.2. Effectifs par catégorie

Effectifs inscrits fin de période	2004	2003
Cadres	480	442
Agents de maîtrise	535	505
Employés et ouvriers	4 208	3 917
Total	5 223	4 864

6.3. Rémunération des membres des organes de direction

Les membres du Conseil d'Administration de la société consolidante n'ont perçu aucune rémunération dans les sociétés consolidées.

6.4. Engagements hors bilan

A - Données dans le cadre de l'activité courante

(en milliers d'euros)	2004	2003
Dettes assorties de sûretés réelles et de cautions	9 453	9 513
Reliquat commandes investissements	6 477	7 423
Engagements donnés	15 930	16 936
– CAP de taux d'intérêts		30 000
Engagements reçus		30 000
– SWAP de taux	34 825	13 046
Engagements réciproques	34 825	13 046

Engagement donné

Engagement donné en 2002 par la société LISI S.A. à NATEXIS dans le cadre de l'utilisation de produits dérivés utilisés au titre de couvertures des plans de stocks options : vente d'un PUT portant sur 100 000 titres LISI à échéance du 7/12/05 au prix d'exercice de 17 € par action.

Engagements reçus

Les trois CAP de taux d'intérêts contractés auprès d'établissements bancaires en couverture des emprunts à taux variables mis en place dans le cadre du financement des croissances externes sont arrivés à échéance sur 2004.

Engagements réciproques

Les engagements réciproques correspondent à des swaps de taux d'intérêts en couverture d'emprunts à taux variable (cf. note 2.21 – Actifs et passifs financiers) contractés dans le cadre du financement des croissances externes. Au 31 décembre 2004, les caractéristiques des contrats de swaps sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2004	Valeur en K€	Date de départ	Date de maturité	Taux prêteur	Valeur de réalisation (NPV) en K€
Société LISI S.A.	7 623	08/09/00	08/09/05	Euribor 3 mois	(166)
Société LISI AEROSPACE	2 202	08/01/03	10/01/06	Libor 3 mois USD	(32)
Société LISI S.A.	25 000	27/07/04	07/05/07	Euribor 3 et 6 mois	(296)
Total					(494)

B - Données dans le cadre d'opérations non récurrentes

1. Garanties financières données au cessionnaire dans le cadre de la cession de GFD

La garantie d'actif et de passif octroyée au cessionnaire intègre essentiellement la prise en compte des pertes ou dommages sur environnement (franchise de 762 K€, prise en charge de 50 % des sommes payées comprises entre 762 K€ et 1 524 K€ et de 100 % pour les sommes payées supérieures à 1 524 K€, expiration : 17 juillet 2006).

2. Garanties financières données au cessionnaire dans le cadre de la cession de ARS Industries

La garantie d'actif et de passif octroyée au cessionnaire intègre essentiellement la prise en compte de pertes ou dommages hors environnement (montant minimal = 10 K€, franchise de 100 K€, plafond 650 K€, expiration : 15 janvier 2006) et des pertes ou dommages sur environnement (franchise de 100 K€, prise en charge de 50 % des sommes supérieures au plafond, expiration : 15 octobre 2005).

C - Reçus dans le cadre d'opérations non récurrentes

1. Garanties financières reçues par le groupe LISI dans le cadre de l'acquisition de la société Monadnock

Cette garantie intègre la prise en compte d'un appauvrissement de la structure en terme de variation à la baisse des capitaux propres (seuil de déclenchement de 200 K\$, plafond 2 700 K\$).

2. Garanties financières reçues par la société LISI AUTOMOTIVE Former dans le cadre de l'acquisition de la société Form a.s

En couverture des garanties d'actifs et de passifs, la société LISI AUTOMOTIVE Former a reçu une garantie

bancaire à première demande de 5 000 000 CZK, et une garantie complémentaire de 11 000 000 CZK (expiration : 9 juin 2007).

D - Nantissement d'actifs

Nantissement de 300 017 actions de la société LISI AUTOMOTIVE, soit 99,99 % du capital en couverture des prêts bancaires à échéance 2007, le capital restant dû au 31 décembre 2004 est de 26,7 M€.

Type de nantissements / hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant (K€) d'actifs A l'origine nantis (a)	Solde des actions nanties (b)	Total poste de bilan (K€) (c)	% correspondant (b) / (c)
s/immo. incorporelles	-	-	-	-	-	-
s/immo. corporelles	-	-	-	-	-	-
s/immo. financières	06/2000	09/2007	83 636	26 740	140 048	19,09 %
TOTAL			83 636	26 740	140 048	19,09 %

6.5. Exposition aux risques

6.5.1 Risques généraux : Assurances

Le groupe LISI bénéficie de couverture d'assurances groupe destinée à se protéger en cas de sinistre majeur. La limitation contractuelle d'indemnité est de 100 M€.

Assurances dommages : Couvre les installations en propre ou confiées ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. La franchise s'entend par sinistre et s'élève à 150 K€ et ce pour une garantie d'un montant maximal de 667 M€ pour les bâtiments et le matériel et de 114 M€ pour les marchandises.

Assurance responsabilité civile : Couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient survenir au cours de l'exploitation, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 7,6 M€ par sinistre et par an pour la première ligne. Le groupe est également souscripteur d'un contrat d'Excess dont le montant est de 7,6 M€ en complément de la première ligne. Une troisième ligne a été

souscrite en 2004 et a pour objet d'augmenter le plafond des garanties à hauteur de 7,6 M€. Une assurance aéronautique couvre les risques spécifiques pour un montant de 305 M€ (les arrêts de vols étant couverts à hauteur de 107 M€ et les produits spatiaux à hauteur de 125 M€).

Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux : Le groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble de ses filiales à hauteur de 7,7 M€.

Assurances risques informatiques : Le groupe a couvert les risques liés à un dysfonctionnement ou à une utilisation forcée de son système informatique.

6.5.2 Risques environnementaux

Au 31 décembre 2004, le montant des provisions pour risques environnementaux inscrites au bilan s'élève à 7 M€ contre un montant de 4,5 M€ au 31 décembre 2003.

En particulier, un montant de 4 M€ concerne l'évaluation du coût de décontamination d'une pollution ancienne (avant 1975) au TCE (solvant) sur le site de Torrance (Californie – USA). Le traitement en cours consiste à pomper et à filtrer les eaux souterraines en aval du site. Ce traitement a déjà permis de traiter 15 tonnes de TCE dans les pollutions peu profondes et 7 tonnes dans les couches les plus éloignées de la surface. Le montant estimé au 31 décembre 2004 permet de couvrir plus de 10 ans de traitement, ce qui d'après nos conseils, permettraient de traiter l'intégralité de la pollution détectée.

En France, le groupe exploite un certain nombre de sites industriels très anciens pour lesquels les études de sols ont été réalisées conformément au planning national. Ainsi, au sein du pôle AUTOMOTIVE, les coûts d'études ont été approchés et provisionnés sur 2004 portant ainsi la provision environnementale à 1,3 M€.

6.5.3 Autres risques

Risques de marché (taux, change et actions)

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors bilan pour la valeur nominale des contrats. Au 31 décembre, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

1) Risque de taux : Le groupe a recours aux instruments de gestion de risque de taux, de façon sélective, pour couvrir son risque sur les emprunts. Les opérations réalisées portent principalement sur des contrats d'échange de taux d'intérêts conclus à titre de couverture. Les produits et charges relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la

couverture et la gestion du risque de taux global de la société LISI S.A., sont inscrits prorata temporis au compte de résultat. Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés. Les gains ou les pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont constatés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et charges de cet élément. Le groupe LISI en raison de la souscription d'emprunts à taux variables est exposé à une surcharge ou à un manque à gagner du fait de l'évolution des taux. L'impact d'un point de variation sur les taux variables avant toute opération de couverture représenterait une surcharge ou un manque à gagner sur la base de l'encours au 31 décembre 2004 d'environ 442 K€ soit 8,5 % du montant global des frais financiers 2004.

Le suivi de l'exposition au risque de taux est réalisé dans le cadre d'une politique des actifs financiers au niveau du groupe.

2) Risque de change : D'une part, les flux du groupe sont essentiellement des flux sur des devises non exposées, d'autre part, les principaux flux d'encaissements en devises en dehors de la zone euro sont compensés par des flux de décaissements (notamment pour les matières premières) pour des montants très proches. En conséquence, le risque de change est limité à la conversion de la marge des sociétés consolidées en dehors de la zone euro. Le risque de change résulte principalement des ventes à l'exportation. Les instruments financiers sont utilisés de façon sélective, sans recherche de spéculation, pour la couverture des chiffres d'affaires connus ou prévisionnels dans la limite maximale d'un an. Le groupe est essentiellement exposé sur les devises suivantes : dollar américain et livre sterling.

3) Risque actions : Le portefeuille actions détenu par la société LISI S.A. n'est pas un portefeuille spéculatif, mais d'investissement et de participation (cf. : tableau des filiales et participation, annexes sociales), de ce fait, aucune action particulière n'est prise pour encadrer le risque actions.

Risque de liquidité :

Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif sur l'endettement du groupe en terme des dettes à taux fixe et variable :

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux Fixe	Taux variable
LISI S.A. (1)	OBSAR		Euribor 3 Mois – marge
LISI S.A. (2)	Crédit syndiqué		Euribor 3 Mois + marge
LISI COSMETICS	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
LISI AUTOMOTIVE Former	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
LISI AUTOMOTIVE Mohr und Friedrich	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
LISI AUTOMOTIVE Mecano	Crédit classique	5,44 %	
	Crédit classique	4,50 %	
LISI AUTOMOTIVE KKP	Crédit classique	5,20 %	
	Crédit classique	4,75 %	
	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge
HI-SHEAR Corporation (3)	Crédit syndiqué		Libor 3 mois USD + marge

N. B. : seuls les emprunts significatifs sont traités dans ce tableau.

LISI S.A. :**(1) OBSAR (pour sa part obligataire seulement) :**

a) Mode de détermination du taux d'intérêt : Euribor 3 mois

b) Mode de calcul de la marge : marge fixe

c) Amortissement anticipé : Possible

- à tout moment, par rachat en bourse ou hors bourse ou par offres publiques,
- au gré de la société, à chaque date de paiement d'intérêts à compter du 5 août 2004 jusqu'au 5 mai 2010,
- en totalité ou en partie à un prix de remboursement anticipé égal au pair majoré de l'intérêt couru,
- les obligations ainsi amorties par anticipation seront imputées proportionnellement sur chacune des deux annuités relatives aux obligations.

d) Amortissement anticipé : Obligatoire dans l'éventualité où

- la société déciderait de mettre en œuvre le remboursement anticipé des BSAR,
- 100 % des BSAR auraient été exercés à la demande de leurs titulaires ou rachetés et annulés par la société,

- la société remboursera la totalité des obligations restant en circulation à un prix de remboursement anticipé égal au pair majoré de l'intérêt couru jusqu'à la date fixée pour le remboursement, au plus tard deux mois après la date de publication de l'avis aux porteurs des BSAR du remboursement des BSAR.

e) Exigibilité anticipée en cas de défaut :

- les obligations deviendront exigibles en cas de défaut de la société ou de l'une de ses filiales importantes.

(2) Crédit syndiqué :

a) Mode de détermination du taux d'intérêt : Euribor 3 mois

b) Mode de calcul de la marge :

- Tranche 1 : marge fixe,
- Tranche 2 : marge variable en fonction du Gearing (+ ou - 0,20 %).

c) Cas d'exigibilité anticipée :

- gearing < 1,2 pendant 2 exercices consécutifs maximum et < 1 pour les autres exercices,
- dettes financières nettes < 3,5 années de CAF.

Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2004 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Etat des sûretés réelles accordées en garantie
50,1	50,1	2010	Couvert partiellement par un SWAP	Néant
76,4	26,74	2007	Couvert partiellement par un SWAP	Nantissement des titres de LISI AUTOMOTIVE
1,6	1,3	2008		Nantissement de matériel
0,8	0,7	2009		Nantissement de matériel
10,0	0,5	2005		
1,5	0,4	2006		
2,0	0,5	2006		
2,5	1,2	2007		
1,0	0,4	2006		
0,8	0,7	2009		
2,9	1,3	2008		Caution de RAPID
5,1	2,6	2008		Caution de RAPID
0,9	0,2	2006		Néant
1,5	0,6	2007		Néant
2,5	2,0	2009		Néant
29,6	13,3	2009	Couvert partiellement par un SWAP	

HI-SHEAR Corporation :

(3) Crédit syndiqué :

- a) Mode de détermination du taux d'intérêt : Libor USD 3 mois
- b) Mode de calcul de la marge : marge variable en fonction du gearing (+ ou - 0,25 %),
- c) Cas d'exigibilité anticipée :
- non-respect d'indicateurs financiers : situation nette négative,
 - survenance d'événements juridiques : non-respect des échéances, insolvabilité, réduction de capital.

Risque des matières premières :

Le groupe utilise des matières premières très spécifiques qui ont subi historiquement des variations dans le temps limitées. Par le passé, les approvisionnements étaient couverts à prix fixes pour des durées comprises entre 3 mois et 3 ans sans engagement de volume. L'actualité récente montre une tension réelle sur les prix et sur la disponibilité de la plupart des matières premières utilisées par le groupe. Pour l'exercice 2005 à venir, seule la division aéronautique a pu signer des contrats d'approvisionnement pour l'exercice 2005 dans son intégralité, les autres divisions sont couvertes seulement pour 3 mois.

Risque juridique :

Compte tenu de l'activité de la société LISI S.A., il n'existe pas de risque juridique spécifique.

Risques commerciaux :

Pour mémoire, le groupe fabrique plusieurs milliers de références différentes à partir de nombreuses matières premières (aciers, alliages, aluminium, matières plastique diverses, titanes, etc.) et par le biais de technologies variées (forge à froid, forge à chaud, usinage, découpage-emboutissage, injection plastique, traitements thermiques et traitements de surface).

Le risque commercial est de la sorte réparti sur un nombre considérable de produits fabriqués dans les 30 sites mondiaux du groupe LISI. Ainsi le premier produit de la société depuis 2001, est un système de rattrapage de jeu dans les freins disques arrières pour garantir le fonctionnement du frein de parking. Il a représenté un peu plus de 1 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Les principales familles de produits sont élaborées en co-développement avec les clients, le chiffre d'affaires des produits brevetés restant secondaire dans le total des ventes consolidées.

Clients :

Sur la base des chiffres 2004, seuls 4 clients dépassent 5 % des ventes consolidées du groupe LISI. Les 10 premiers clients représentent 50 % du total des ventes.

Dans cette liste figurent les comptes clients des 3 divisions, AEROSPACE, AUTOMOTIVE et COSMETICS. Le montant de 80 % des ventes est atteint avec le 65^{ème} client.

Les chiffres des trois premiers clients évoluent comme suit :

	2004	2003	2002
Clients A	13,75 %	13,50 %	13,50 %
Clients B	12,50 %	7,60 %	7,30 %
Clients C	7,90 %	6,80 %	4,80 %

Fournisseurs :

D'une manière générale et compte-tenu du caractère de ses productions, la société ne dépend d'aucun fournisseur ni d'aucun sous-traitant stratégique exclusif. Les principaux fournisseurs sont ceux chez qui le groupe approvisionne ses matières premières.

sachant que le groupe est la plupart du temps intégré. Pour l'exercice 2004, l'ensemble des multiples opérations de sous-traitance réalisés par les sites du groupe LISI représentait de l'ordre de 6,9 % du chiffre d'affaires consolidé.

La sous-traitance, essentiellement d'ordre technique, concerne en premier lieu des opérations spécifiques de traitement thermique et de finition (traitements de surface et assemblage),

6.6. Filiales étrangères

Les taux de clôture et les taux moyens des devises par rapport à l'euro sont les suivants :

		2004		2003	
		Clôture	Moyen	Clôture	Moyen
Dollar	(USD)	1,3621	1,2462	1,2630	1,1418
Livre Sterling	(GBP)	0,7051	0,6793	0,7048	0,6934
Yuan Chinois	(RMB)	11,2925	10,3065	10,4387	9,4535
Dollar Canadien	(CAD)	1,6416	1,6164	1,6234	1,5865
Couronne Tchèque	(CZK)	30,4640	31,4247		

6.7. Evénements survenus après la clôture**Chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre 2005**

		2005	2004	Variations	
				à nouveau périmètre	à périmètre et taux de change constants
1 ^{er} trimestre		142,1	135,9	+ 4,6 %	+ 4,7 %

Au total, avec une progression de + 4,7 % à structure et taux de change constants, conforme aux budgets, ce 1^{er} trimestre permet au groupe de confirmer ses objectifs de croissance organique pour 2005.

La part du chiffre d'affaires hors de France s'élève à 70,8 M€ soit 49,8 % du total.

Rapprochement KNIPPING : signature d'un accord d'exclusivité de négociation

Le groupe LISI et les actionnaires du groupe KNIPPING ont signé une lettre d'intention qui accorde une période d'exclusivité jusqu'au 25 avril 2005 permettant de réaliser toutes les diligences nécessaires en vue de finaliser un

protocole d'acquisition de la majorité des actions de la société. Le management actuel de la société reste en partie actionnaire.

Le groupe KNIPPING a réalisé un chiffre d'affaires estimé de 97 M€ en 2004 avec les grands clients constructeurs automobiles allemands dans le domaine des fixations vissées.

Rapport de gestion sur les comptes sociaux de LISI S.A.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour

soumettre à votre approbation le bilan et les comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 de la société LISI S.A.

Nos comptes sociaux résumés se présentent ainsi :

En milliers d'euros	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	6 468	5 044	5 219
Résultat d'exploitation	1 327	1 322	1 903
Résultat financier (hors dividendes filiales)	(5 993)	(1 470)	(4 108)
Résultat courant (avant dividendes)	(4 666)	(147)	(2 205)
Dividendes reçus des filiales	11 503	10 022	5 531
Résultat exceptionnel	(717)	(855)	3 103
Impôt sur les sociétés	1 366	979	2 273
Résultat net	7 486	9 999	8 702
Capitaux propres contributifs	107 654	102 230	98 726
Endettement financier net (1)	(879)	30 738	50 978

(1) Hors flux intra-groupe.

Nous vous rappelons que le rôle essentiel de notre société consiste à animer, contrôler et prêter assistance à nos filiales.

En particulier, la société LISI S.A. assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- validation stratégique, démarche de croissance, plans d'actions,
- déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- contrôle financier,
- consolidation financière et fiscale,
- optimisation financière et allocation de ressources,
- coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, ressources humaines et investissements.
- **Les produits d'exploitation** sont essentiellement composés des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Le chiffre d'affaires de LISI S.A. pour un montant de 5,1 M€ contre 4,8 M€ en 2003 est en légère progression. Ils intègrent également des transferts de charges pour 1,3 M€

constitués principalement par 0,8 M€ de frais d'émission sur emprunts à étaler.

- **Les charges d'exploitation** sont étales par rapport à N-1, le résultat d'exploitation ressort ainsi au même niveau que celui de l'exercice précédent.
- **Le résultat financier** avant dividendes des filiales s'élève à - 6 M€ en raison de la comptabilisation d'une dotation aux provisions sur titres de participation de LISI COSMETICS de 5 M€ sur la base d'une valorisation selon la méthode des cash flow actualisés, et ce malgré la baisse sensible des frais financiers liée à la réduction de l'endettement (remboursement de 15,3 M€ d'emprunts). L'émission d'OBSAR n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat financier, les flux financiers sur les positions prêteuses et emprunteuses se compensant à ce jour.
- **Les valeurs mobilières de placement** dégagent une plus-value latente après impôts de 2,1 M€ contre 1,8 M€ en 2003 sur la base de leur valeur liquidative au 31 décembre 2004.

- **Les dividendes** encaissés s'élèvent à 11,5 M€, en augmentation de 15 %, en provenance de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE.
- **Le résultat exceptionnel** proche du niveau de 2003 reste non significatif.
- **L'impôt sur les sociétés** tient compte de + 1 817 K€ d'économies générées par l'intégration fiscale.
- **Le résultat net** de la société LISI S.A. s'élève à 7,5 M€ pour l'exercice 2004 contre 10 M€ en 2003, principalement affecté par la provision pour dépréciation des titres.
- **Les capitaux propres** sont portés à 102,0 M€, et ce après imputation du prélèvement exceptionnel de 422,9 K€ au titre du transfert de la réserve spéciale des plus values à long terme.
- **La dette** : l'année 2004 aura été essentiellement marquée par l'émission d'un emprunt obligataire sous forme d'OBSAR en mai 2004 pour un montant nominal de 50,1 M€.

Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice, soit la somme de 7 485 903 € :

En €	
à la réserve légale	5 999
le solde, soit la somme de	7 479 904
augmenté du report à nouveau qui s'élève à la somme de	28 773 163
diminué du coût transfert de la RSPVLT	(422 915)
soit un bénéfice distribuable de	35 836 151

que nous vous proposons de répartir ainsi :

aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de 0,90 € par action, soit	8 907 151
à la réserve légale	5 999
au report à nouveau, le solde, soit	26 923 001

Le dividende revenant à chaque action est de 0,90 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 50 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 0,90 €.

Nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes ont été les suivantes :

En € par action	Valeur nominale de l'action	Dividende	Avoir fiscal
Exercice clos le 31/12/01	2,00	0,62	0,31
Exercice clos le 31/12/02	2,00	0,62	0,31
Exercice clos le 31/12/03	2,00	0,80	0,40

Nous vous rappelons que le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

Perspectives 2005

La baisse constante de l'endettement financier conjuguée à la forte capacité de nos filiales à distribuer devrait permettre au résultat courant de retrouver le niveau de 2003.

Autres informations

- Les dépenses fiscalement réintégrables sont les amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 16 410 euros.
- La société LISI S.A. est la société mère d'un groupe relevant du régime de l'intégration fiscale depuis l'exercice 2000. A ce titre, elle a bénéficié d'un gain d'impôt sur l'exercice 2004 de 1,8 M€. Conformément aux dispositions de la Convention d'Intégration Fiscale, ce gain est conservé par la société tête de groupe.
- Les méthodes retenues pour l'élaboration des comptes sociaux et consolidés reposent sur les mêmes principes comptables. Seuls certains retraitements propres à la consolidation génèrent des différences de traitements.

Compte de résultat de LISI S.A.

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires hors taxes	5 134	4 827	4 842
Produits d'exploitation	6 468	5 044	5 219
Charges externes	(2 963)	(2 023)	(1 817)
Impôts et taxes	(121)	(114)	(104)
Frais de personnel	(1 826)	(1 464)	(1 258)
Autres charges	(70)	(53)	(45)
Amortissements, provisions	(161)	(67)	(92)
Résultat d'exploitation	1 327	1 322	1 903
Produits financiers			
– des participations	11 839	10 681	6 664
– des autres valeurs mobilières et des créances	127	300	554
– sur cession des valeurs mobilières de placement	1 546	362	52
– reprises provisions		1 187	
Charges financières			
– intérêts et charges assimilées	(3 002)	(3 527)	(4 840)
– sur cessions de valeurs mobilières de placement			(269)
– dotations aux provisions	(5 000)	(450)	(738)
Résultat financier	5 510	8 553	1 423
Résultat courant avant impôt	6 837	9 875	3 326
Produits exceptionnels			
– sur opérations en capital		3	5 150
– sur opérations de gestion	4	13	4
– reprises provisions	285	100	566
Charges exceptionnelles			
– sur opérations en capital			(2 442)
– sur opérations de gestion	(6)	(206)	(75)
– dotations aux provisions	(1 000)	(766)	(100)
Résultat exceptionnel	(717)	(855)	3 103
Impôt sur les bénéfices	1 366	979	2 273
RESULTAT NET	7 486	9 999	8 702

Bilan de LISI S.A.

➔ ACTIF

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
• Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	68	74	63
Immobilisations corporelles	1 395	1 434	1 426
Immobilisations financières	145 823	154 569	163 920
Amortissements et dépréciations	(5 923)	(915)	(847)
Total de l'actif immobilisé net	141 364	155 162	164 562
• Actif circulant			
Clients et comptes rattachés	201	108	301
Autres créances	6 066	3 851	4 803
Dépréciation des créances			
Valeurs mobilières de placement	76 790	12 857	11 987
Disponibilités	1 224	433	4 223
Dépréciations des VMP			(737)
Total de l'actif circulant	84 280	17 249	20 577
Comptes de régularisation	848	333	937
Total de l'actif	226 493	172 744	186 076

 **PASSIF**

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
• Capitaux propres			
Capital	19 794	19 734	19 734
Primes de fusion	27 902	27 134	27 134
Réserves	46 844	44 915	42 159
Résultat de l'exercice	7 486	9 999	8 702
Total des capitaux propres	102 026	101 782	97 729
Provisions pour risques et charges	1 572	858	192
• Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses (*)	113 599	64 848	83 340
Impôts à payer	5 066	2 358	1 395
Fournisseurs	2 693	1 879	911
Autres dettes	1 538	1 019	2 509
Total des dettes	122 896	70 104	88 155
Total du passif	226 493	172 744	186 076
(*) dont concours bancaires courants et comptes courants filiales	36 644	22 719	25 871

Tableau des flux de trésorerie de LISI S.A.

(en milliers d'euros)	2004	2003	2002
• Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	13 360	10 728	5 621
Incidence de la variation des stocks sur la trésorerie			
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	1 937	2 190	(3 035)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation (A)	15 297	12 918	2 586
• Opérations d'investissement			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(14)	(19)	(13)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières			(51)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations financières		3	5 151
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions filiales			
Encaissements provenant des prêts aux filiales	8 801	9 352	5 730
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations d'investissement (B)	8 790	9 336	10 817
• Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital	828		
Impact traitement taxe sur plus value à long terme	(423)		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 647)	(5 946)	(5 902)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	49 319		
Remboursements d'emprunts	(15 309)	(15 340)	(9 582)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) opérations de financement (C)	26 768	(21 286)	(15 484)
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)			(2 783)
Variation de trésorerie (A + B + C + D) *	50 855	968	(4 864)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier (E)	(9 430)	(10 398)	(5 534)
Trésorerie au 31 décembre (A + B + C + D + E)	41 426	(9 430)	(10 398)
Valeurs mobilières de placement	76 790	12 857	11 250
Disponibilités	1 280	433	4 222
Concours bancaires courants	(36 644)	(22 719)	(25 871)
Trésorerie à la clôture **	41 426	(9 430)	(10 398)

* La variation de trésorerie globale correspond à la somme des flux nets générés par les différents compartiments : exploitation, investissement et financement.

** La trésorerie est la somme algébrique des positions bilantielles actif et passif.

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	
Au 01.01.2003	97 729
Résultat de l'exercice	9 999
Dividendes versés	- 5 946
Au 31.12.2003	101 782
Résultat de l'exercice	7 486
Augmentation de capital	828
Impact taxe sur RSPVLT	- 423
Dividendes versés	- 7 647
Au 31.12.2004	102 026

Annexes aux comptes sociaux

La société LISI S.A. est une Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au capital de 19 793 668 € représentant 9 896 834 actions de 2 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro 536 820 269. Sa Direction Générale est à Belfort et son siège social est situé à Paris, Tour Gamma « A », 193 rue de Bercy.

Son total de bilan avant répartition s'élève à 226 492 778 € et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 7 485 903 €.

L'exercice a une durée de 12 (douze mois), recouvrant la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes sociaux.

Note 1 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables en vigueur en France, dans le respect du principe de prudence et suivant les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence de méthodes,
- indépendance des exercices.

Les méthodes d'évaluation n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

A) Immobilisations corporelles

La valeur des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- matériel de transport 3 ans dégressif
- matériel et mobilier de bureau 5 ans à 10 ans linéaire
- bâtiments et constructions 20 ans linéaire

B) Immobilisations financières et placements

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués aux prix pour lesquels ils ont été

acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée quand la valeur d'inventaire des titres devient inférieure à ce prix.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre de l'impairment test.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

C) Créances et prêts

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

D) Charges financières

Les charges financières sont composées pour partie d'une dotation de 5 000 0000 € de provision pour ajustement de la valeur historique des titres LISI COSMETICS.

Conformément au règlement CRC 2000-06 appliqué à partir du 1^{er} janvier 2002, les provisions pour risques et charges sont constituées dès lors que le risque est certain ou probable et qu'il peut-être estimé de manière suffisamment fiable.

Note 2 : Faits majeurs

- Emission d'OBSAR le 5 mai 2004 pour 50 134 195 € au prix d'émission de 47 €.
- Approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004 du programme de rachat d'actions propres jusqu'à 10 % du capital de LISI S.A.
- Augmentation de capital réservé aux salariés constatée le 21 mai 2004, pour un montant de 828 190 €, prime d'émission incluse.

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2004	2003	2002	2001	2000
Situation financière en fin d'exercice					
Capital	19 793 668	19 733 676	19 733 676	19 733 676	14 946 414
Nombre d'actions émises	9 896 834	9 866 838	9 866 838	9 866 838	9 804 205
Nombre d'obligations convertibles en actions	1 066 685				
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	5 133 638	4 826 638	4 842 314	5 462 214	4 946 203
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	11 995 522	9 015 772	6 793 622	15 032 618	6 300 507
Impôt sur les sociétés	- 1 366 336	- 978 873	- 2 273 016	- 435 041	- 351 751
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	7 485 903	9 998 523	8 702 436	15 097 335	6 361 233
Résultat distribué (A)	8 907 151	7 893 470	5 946 310	5 902 579	5 843 185
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	1,35	1,01	0,92	1,57	0,68
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,76	1,01	0,88	1,53	0,65
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,90	0,80	0,62	0,62	0,61
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9	9	9	8	7
Montant de la masse salariale	1 328 850	1 060 762	909 412	760 186	693 257
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	496 856	403 226	348 263	293 393	262 026

(A) Déduction faite du dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues.

Filiales et participations

(données consolidées en €)

Société	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote-Part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus
FILIALES				
LISI AUTOMOTIVE	30 001 800	163 286 396	99,99 %	83 636 428
LISI AEROSPACE	2 475 200	126 504 026	99,99 %	30 863 816
LISI COSMETICS	7 724 940	15 194 816	99,99 %	25 541 048

Provisions sur titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances recus par la société non encore remboursés	Montant des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
	5 739 279	423 444		292 290 185	6 406 254	4 500 255
	56 829	28 952 148		212 023 195	21 685 528	7 002 249
(5 000 000)		7 088 714		40 933 665	(4 375 632)	

Informations juridiques et gouvernement d'entreprise

Renseignements de caractère général

➔ I. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. - Tour Gamma « A », 193 rue de Bercy, 75012 PARIS.

1.2. Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

1.3. Constitution et durée

La société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

1.4. Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la société a pour objet :

- la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ;
- la fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines ;
- toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant ;
- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter aux dits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport souscription, achat de titres et droits sociaux... ;
- toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

1.5. Registre du commerce et des sociétés

- R.C.S.: PARIS 536 820 269
- Code NAF : 741 J

1.6. Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la Direction Générale à l'adresse suivante : Société LISI S.A., Espace Vauban, 7 Boulevard Richelieu, B. P. n° 431, 90008 BELFORT Cedex.

1.7. Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

1.8. Clauses statutaires particulières

Article 17 – Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'Assemblée Générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tous fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi.

Article 15-1 à 15-5 – Assemblées Générales

- Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'Assemblée est subordonné :
 1. pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée ;
 2. pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou supprimer ce délai.

- Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'administrateur le plus ancien présent à cette Assemblée. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.
- Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :
 1. à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire ;
 2. aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

- Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'Assemblée Générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la société, sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'Assemblée, sa formule de procuration, n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 9 – Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.

- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.

Tout actionnaire est également tenu d'informer la société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

➔ 2 Politique en matière de gouvernement d'entreprise

2.1. Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2004

L'administration de la société est confiée à un Conseil d'Administration composée de 8 membres, dont deux membres sont indépendants.

2.1.1 Composition

Nom et Prénom	Fonction	Année de 1 ^{re} nomination/ Date d'expiration des mandats	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
KOHLER Gilles	Président Directeur Général	1985 AGO 2009	<p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LISI AUTOMOTIVE SAS <p>Président du Conseil d'Administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compagnie Industrielle de Delle <p>Administrateur des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • HI-SHEAR Corporation (USA) • HI-SHEAR Automotive (USA) • I.F.C. (Immeubles de Franche-Comté) <p>Membre du Comité de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LISI AUTOMOTIVE Former SAS • LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS • LISI AUTOMOTIVE Gradel SAS • LISI AUTOMOTIVE Gervais Le Pont SAS • LISI COSMETICS SAS • LISI AEROSPACE SAS • BLANC AERO Technologies SAS • BLANC AERO Industries SAS • EUROFAST SAS
VIELLARD Emmanuel	Vice-Président Directeur Général Délégué	2000 AGO 2007	<p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LISI AEROSPACE SAS • BLANC AERO Technologies SAS • Financière VIELLARD SAS <p>Directeur Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VIELLARD MIGEON & Cie <p>Administrateur des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BLANC AERO Industries (UK) • EUROFAST • Compagnie Industrielle de Delle • HI-SHEAR CORPORATION (USA) • RAPALA-VMC OYJ. (Finlande) • FSH WELDING GROUP <p>Membre du Comité de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • LISI AUTOMOTIVE SAS • LISI AUTOMOTIVE Former SAS • LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS • LISI AUTOMOTIVE Gradel SAS • LISI AUTOMOTIVE Gervais-Le-Pont SAS • LISI COSMETICS SAS • BLANC AERO Industries SAS • EUROFAST SAS <p>Autres Fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Juge au Tribunal de Commerce de Belfort

Nom et Prénom	Fonction	Année de 1 ^{re} nomination/ Date d'expiration des mandats	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
PEUGEOT Christian	Administrateur	2003 AGO 2007	<p>Président du Conseil d'Administration de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Française de Participations Financières <p>Vice Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Football Club Sochaux Montbéliard <p>Administrateur des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ets PEUGEOT Frères • Société Foncière Financière et de Participation <p>Directeur Marketing et Qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automobiles PEUGEOT
BURRUS Roland	Administrateur	1984 AGO 2009	<p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Syndicat des propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort <p>Vice-Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté • I.D.F. (Institut pour le Développement Forestier) <p>Associé-Gérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupement Forestier de Saint-André • CLARTUS • SARL LA BRUNELLIERE <p>Administrateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fédération Nationale des syndicats des propriétaires Forestiers Sylviculteurs • Mouvement Européen Paris-Ouest • Association Futaie Irrégulière • Comité National pour le développement du bois • LUCAY Terroir Préservé
VIELLARD Christophe Représentant permanent de VMC au Conseil d'Administration de LISI S.A.	Administrateur	2000 AGO 2009	<p>Gérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupement Forestier des Lomonts <p>Vice-Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> • VIELLARD MIGEON & Cie <p>Membre du Comité de direction :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financière VIELLARD SAS <p>Administrateur des sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compagnie Industrielle de Delle • EUROSAGA • F.S.H. • RAPALA VMC OYJ. (Finlande) • Saint-Menin Investissements • S. A. REBOUD ROCHE

Nom et Prénom	Fonction	Année de 1 ^{re} nomination/ Date d'expiration des mandats	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
KOHLER Jean-Philippe Représentant permanent de S.C CIKO au Conseil d'Administration de LISI S.A.	Administrateur	2002 AGO 2009	Directeur Général : • Compagnie Industrielle de Delle Membre du Comité de Direction : • LISI AEROSPACE SAS • BLANC AERO Industries SAS • EUROFAST SAS • LISI COSMETICS SAS Gérant des sociétés : • S.C CIKO
PEUGEOT Thierry Représentant permanent de CID au Conseil d'Administration de LISI S.A.	Administrateur	1977 AGO 2007	Président du Conseil de Surveillance : • PEUGEOT S.A. Vice-Président : • Ets PEUGEOT Frères Administrateur des sociétés : • Compagnie Industrielle de Delle • Immeubles et Participations de l'Est • La Française de Participations Financières • Société Anonyme de Participation • Société Foncière, Financière et de Participations • FAURECIA
ANDRE Eric	Administrateur	2002 AGO 2008	Membre du Directoire : • NATEXIS Finance Administrateur : • R.DI GIOIA Cie

2.1.2 Missions et fonctionnement du Conseil d'Administration

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, Le Conseil d'Administration de LISI S.A. a arrêté les termes d'une Charte de gouvernement d'entreprise qui expose les règles de conduite applicables à tous les membres et participants du présent Conseil. Cette Charte est un document exclusivement interne qui ne peut avoir pour effet de se substituer aux statuts ni aux dispositions relevant du droit des sociétés commerciales.

Les missions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI S.A. est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise.

En exerçant ses prérogatives légales, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans

la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

D'une manière générale, le Conseil d'Administration remplit 4 missions principales :

1. il arrête la stratégie de l'entreprise,
2. il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation approprié (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou cumul de ces fonctions),
3. il contrôle la gestion de la société,
4. il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Le Conseil d'Administration veillera que sa composition comme l'organisation de ses travaux sont représentatives de la structure de l'actionariat de LISI S.A.

Il peut décider de la création de Comités chargés d'étudier les questions qu'il soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité.

La déontologie de l'Administrateur

Chaque administrateur doit se considérer comme le représentant de l'ensemble des actionnaires et se comporter comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Lors de sa séance du 1^{er} mars 2004, le Conseil d'Administration de LISI S.A. a jugé bon de ne pas établir de différenciation entre les administrateurs, qu'ils soient mandataires sociaux ou non, administrateurs d'une société mère ou non, directement ou indirectement lié à la société ou à ses filiales par un lien économiques ou non. Le Conseil considère en effet que le choix d'un de ses membres est fondé sur la seule compétence de celui-ci et sur son apport actif à ses travaux.

Avant d'accepter ses fonctions, l'administrateur s'assurera qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Les statuts de LISI S.A. et la présente charte lui seront remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.

Chaque membre du Conseil d'Administration consacre à la préparation des séances du Conseil, ainsi que celles des Comités auxquels le cas échéant il siège, le temps nécessaire à l'examen des dossiers qui lui ont été adressés. Il peut demander au Président tout complément d'informations dont il estime avoir besoin pour accomplir sa mission.

L'administrateur doit être assidu et participer à toutes les réunions du Conseil ou des Comités auxquels il appartient. Un calendrier prévisionnel des réunions du Conseil sera établi chaque fin d'année pour l'année suivante.

L'administrateur fera part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, avec LISI S.A. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil d'Administration à une opération à laquelle LISI S.A. est directement intéressé ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil, doit être portée à la connaissance du Conseil préalablement à son dénouement.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou, à défaut, par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Sauf cas exceptionnel, la convocation aux réunions se fera par écrit et sera envoyée aux membres du Conseil dans un délai de deux semaines précédant celles-ci. Seront joints à cette convocation les documents relatifs aux sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion qui permettront aux membres du Conseil de porter un jugement fondé sur leurs enjeux.

Les membres du Conseil d'Administration ont le droit de se faire représenter par un de leur collègue au moyen d'un pouvoir écrit. Un membre du Conseil d'Administration ne peut représenter qu'une seule personne au cours d'une même réunion.

Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Pour une bonne pratique de gouvernement d'entreprise, le Conseil procèdera une fois par an à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. Il vérifiera en particulier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration représente l'ensemble des actionnaires. Il répond collectivement de l'exercice de ses missions devant l'Assemblée Générale envers laquelle il assume les responsabilités légales essentielles.

Les opérations d'importance véritablement stratégique telles que les décisions d'acquisition ou de cession, les investissements de croissance organique ou encore les opérations de restructuration interne présentant un caractère significatif doivent être examinées par le Conseil d'Administration pour approbation.

Les obligations des Administrateurs

Chaque membre du Conseil d'Administration détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat le nombre minimal d'une action LISI.

Les administrateurs, que ce soit à titre personnel ou par personne interposée, s'abstiendront d'effectuer des opérations sur les titres de la société LISI S.A., y compris les dérivés, dans la mesure où ils disposent de par leurs fonctions d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en bourse.

2.2. Le Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est chargé :

- de fixer les règles de rémunérations globales (salaires fixes et primes variables de toute nature) :
 - a) des membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués) ;
 - b) des Directeurs Généraux des divisions de LISI S.A. ;
- de contrôler l'application annuelle de ces règles.
- de conseiller le Président-Directeur Général de LISI S.A. dans la politique de rémunération des cadres dirigeants de chaque filiale du groupe. A ce titre, le Comité des rémunérations soumet au Conseil toute proposition destinée à la motivation et à l'intéressement des cadres dirigeants du groupe, en particulier concernant la politique de la société en matière de « stocks options », leurs modalités et leurs conditions d'attribution.

Il présente également ses recommandations en matière de montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des Comités du Conseil.

Le Comité des rémunérations se compose de 3 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Eric ANDRE, Gilles KOHLER et Thierry PEUGEOT.

Les membres mandataires sociaux ne prennent pas part au vote lorsque le Comité délibère sur leurs propres rémunérations ou sur des systèmes d'intéressement dont ils pourraient bénéficier le cas échéant.

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an. Ses travaux font l'objet d'un compte-rendu écrit qui permet au Conseil d'être pleinement informé, facilitant ainsi les délibérations de celui-ci.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2004 et tous ses membres étaient présents. Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les points suivants :

- les modalités d'attribution d'options d'achats d'actions aux mandataires sociaux et au personnel du groupe,

- les rémunérations fixes pour les membres de la Direction Générale de la société LISI S.A. et les Directeurs Généraux des divisions du groupe ainsi que les règles de calcul de la part variable attribuée à ceux-ci appelée Bonus sur Objectifs. Ainsi, pour l'exercice 2005, le Bonus des dirigeants du groupe LISI sera lié à l'évolution de l'Actif Net Réévalué pour une part majeure, le complément étant laissé à l'appréciation du Comité en fonction de la qualité des performances de l'exercice.

2.3. Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission principale :

- de procéder à l'examen des comptes et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise ;
- de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci. A ce titre le Comité d'audit analyse et suit la gestion du risque par l'entreprise. Il émet un avis sur le processus de contrôle des comptes, évalue l'indépendance des Commissaires aux Comptes et prend connaissance des observations des auditeurs sur les états financiers.

Le Comité d'audit pilote la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et soumet au Conseil le résultat de cette sélection. Lors de l'échéance de leur mandat, la sélection ou le renouvellement des Commissaires aux Comptes doivent être précédés, sur décision du Conseil, d'un appel d'offres supervisé par le Comité d'audit. Le Comité se fait communiquer les honoraires versés par la société et son groupe au cabinet et au réseau des commissaires et s'assure que leur montant et la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau ne sont pas de nature à porter atteinte à leur indépendance.

Le Comité d'audit se compose de 2 membres au moins et de 5 membres au plus dont la majorité ne peut être constituée de mandataires sociaux. Les membres de ce Comité sont Messieurs Christophe VIELLARD et Emmanuel VIELLARD.

Il se réunit préalablement aux séances du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels.

Les commissaires aux comptes sont convoqués afin de participer à cette réunion préparatoire.

L'examen des comptes par le Comité d'audit doit être accompagné d'une note des Commissaires aux Comptes soulignant les points essentiels non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues ainsi que d'une note de la société décrivant son exposition aux risques et ses engagements hors bilan significatifs.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2004 et tous ses membres étaient présents. Il a entendu les Commissaires aux Comptes sur la réalisation de leur mission et a reçu une information de la Direction Générale de la société sur les procédures internes. Les informations relatives au périmètre

de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe aux comptes consolidés ont été transmises au Comité d'audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

2.4. Membres indépendants et membres liés à la société

Sont qualifiés d'administrateurs indépendants, les personnes n'appartenant pas directement ou indirectement aux actionnaires de référence que sont les sociétés CIKO, FFP et VIELLARD MIGEON & Cie.

2.5. Intérêts des dirigeants

2.5.1 Rémunérations et avantages en nature

Rémunérations versées aux mandataires sociaux et actions LISI détenues au 31 décembre 2004

En milliers d'€

Mandataire social	Mandat	Rémunération versée par LISI S.A. (a)	Nombre d'actions LISI détenues par les mandataires	
			Personnes physiques	Personnes morales
Gilles KOHLER	Président Directeur Général	302,6	759	
Emmanuel VIELLARD	Vice-Président	271,2	3 835	
Christian PEUGEOT	Administrateur	4,5		
Roland BURRUS	Administrateur	6,7	20	
Christophe VIELLARD	Représentant permanent de VMC	7,9		644 230
Jean-Philippe KOHLER	Représentant permanent de S.C. CIKO	212,6	690	15 153
Thierry PEUGEOT	Représentant permanent de CID	9,0	25	5 928 725
Eric ANDRE	Administrateur	9,0	5	
TOTAL		823,5	5 334	6 588 108

(a) Les rémunérations versées par LISI S.A. comprennent les rémunérations brutes totales, les primes, avantages de toutes natures et jetons de présence versés durant l'exercice à chaque mandataire social au titre d'un contrat de travail ou de leur mandat social.

Aucune rémunération au titre de leurs fonctions exercées dans LISI S.A. n'est versée par les sociétés holding actionnaires de LISI S.A. aux mandataires sociaux de cette société.

Jetons de présence

Les travaux des administrateurs sont rémunérés par les jetons de présence aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent. Pour l'exercice 2004, ils se sont élevés à 61 875 € et le taux de participation a été de 94 %.

2.5.2 Options sur actions

Au cours de l'exercice 2004, il n'a pas été consenti d'options d'achats d'actions aux mandataires sociaux.

De même, ces derniers n'ont pas procédé à des levées d'achats d'actions.

2.5.3. Intéressement du personnel

2.5.3.1 Participation et Contrat d'intéressement Participation

Les sommes versées au titre des réserves spéciales de participation au cours des trois derniers exercices sont les suivantes (en millions d'€) :

2004	2003	2002
3,9	2,8	1,6

Intéressement

La plupart des sociétés du groupe ont un système d'intéressement qui permettent d'associer les salariés aux performances de l'entreprise. Les modalités de calcul reposent sur des critères propres à chaque entité.

Plan d'épargne groupe (PEG)

Le groupe LISI a créé pour les sociétés françaises en 2001, un plan d'épargne groupe « LISI en action ». Ce plan a permis pour les années 2001 et 2004 de participer à des augmentations de capital réservées aux salariés pour des montants respectifs de 1,47 M€ et 0,8 M€.

En 2002 et 2003, le PEG fut reconduit sous forme de rachat d'actions.

Les versements volontaires des salariés ainsi que l'intéressement sont abondés par l'entreprise selon un barème.

Au 31 décembre 2004, Le PEG « LISI en action » composé exclusivement d'actions LISI détient 84 799 titres et compte environ 870 adhérents.

2.5.3.2. Options sur actions

La société LISI S.A. a ouvert depuis 1995 des plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions LISI au bénéfice des membres du personnel de LISI S.A. ou de ses filiales, ainsi qu'au bénéfice des mandataires sociaux. Sur les plans en cours au 31 décembre 2004, les options sont exerçables quatre ans après la date d'attribution pendant un délai de quatre à cinq ans selon les plans. Les options attribuées sont annulées en cas de démissions ou de licenciements ou lorsque le délai d'exercice est expiré.

2.5.3.3. Actionnariat des salariés

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter en une ou plusieurs fois le capital social de LISI S.A., par l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés des sociétés françaises dans le cadre du plan d'épargne groupe et des dispositions légales relatives à l'épargne salariale. Cette autorisation est valable pour une durée de 26 mois à compter du 10 février 2004, et ceci pour un montant maximal de 5 000 000 €, prime d'émission incluse.

Dans le cadre des augmentations de capital réservées aux salariés, le prix de souscription des actions devra être fixé sur

la base de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision d'ouverture de la souscription, avec réduction du prix de souscription égal à 20 % de cette moyenne.

Le pourcentage de capital détenu par les salariés du groupe est de 0,9 % au 31 décembre 2004.

➔ 3. Renseignements de caractère général concernant le capital

3.1. Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2004 à 19 793 668 €, divisé en 9 896 834 actions de 2 € de nominal.

3.2. Capital autorisé mais non émis

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2003 a proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004, une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au FCPE « LISI en action ». L'Assemblée a autorisé la société à émettre des actions en numéraire dans la limite de 5 000 000 € (nominal + prime) avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le Conseil d'Administration en date du 1^{er} mars 2004 a décidé, dans le cadre de l'autorisation donnée, d'augmenter le capital social pour un montant de 108 656 €. Dans sa séance du 23 juin 2004, le Conseil d'Administration a constaté que 29 996 actions nouvelles de 2 € chacune ont été souscrites par des salariés ayant adhéré au PEG « LISI en action », les souscriptions recueillies au titre de cette opération étant ventilées en 59 992 € à titre d'augmentation de capital et 768 197,56 € à titre de prime d'émission. Le montant du capital non souscrit par les salariés dans les délais prévus par le Conseil du 1^{er} mars 2004, soit 4 231 802,44 € fera l'objet d'une nouvelle souscription réservée aux salariés dans les limites fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004.

3.3. Titres donnant accès au capital

3.3.1. Options sur actions

Plans en cours au 31 décembre 2004 :

Date Assemblée Générale Conseil d'Administration	Catégorie (a) N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Comité de Direction	Dont 10 premiers salariés	Nombre de salariés	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options levées en 2004	Options annulées	Options restantes au 31/12/2004
Autorisation du 20.05.1999											
15.12.1999	A Plan n° 1	125 000	13 000	43 500	10 500	32	16.12.2004 14.12.2007	22,70 €	13 120	40 000	71 880
Autorisation du 28.02.2001											
01.03.2001	A Plan n° 2	34 700		5 500	6 500	19	02.03.2005 28.02.2009	27,82 €	Néant	11 200	23 500
Autorisation du 28.02.2001											
06.12.2001	A Plan n° 3	39 500	10 000	34 500	10 000	9	07.12.2005 05.12.2009	18,81 €	4 500	5 000	30 000
Autorisation du 28.02.2001											
25.06.2003	A Plan n° 4	163 000	10 000	47 500	12 500	82	26.06.2007 24.06.2011	20,33 €	4 000	21 000	138 000

(a) A = achat, S = souscription.

Au cours de l'exercice 2004, il n'a pas été consenti d'options d'achats d'actions au personnel et mandataires sociaux du groupe LISI. Des levées d'achats d'actions ont été réalisées par certains cadres.

3.4. Titres de capital potentiel

Dans le cadre de l'émission de l'OBSAR, à chaque obligation émise a été attaché un bon de souscription d'action (BSAR) permettant de souscrire une action nouvelle au terme de la période de 5 ans. Le Conseil d'Administration du 3 mai 2004, suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 février 2004, a constaté la souscription de l'émission de 1 066 685 BSAR.

3.5. Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'A.G.	Date de C.A.	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
Capital au 31/12/2004 : 19 793 668 € divisé en 9 896 834 actions de 2 € de nominal								
10/02/04	01/03/04	Augmentation de capital réservée aux salariés	59 992 €	768 198 €	29 996	2 €	9 896 834	19 793 668 €
10/05/01	05/07/01	Conversion de capital social en € par prélèvement sur le compte « prime de fusion »	4 691 778,44 €	–	–	2 €	9 866 838	19 733 676 €
28/02/01	05/07/01	Augmentation de capital réservée aux salariés	626 330 FRF	8 999 781,19 FRF	62 633	10 FRF	9 866 838	98 668 380 FRF
18/05/95	03/03/00	Augmentation de capital consécutive à la levée d'options de souscription	915 000 FRF	5 772 003 FRF	91 500	10 FRF	9 804 205	98 042 050 FRF

➔ 4. Répartition du capital et droits de vote

4.1. Actionnariat de la Société

Une analyse TPI (« Titre au porteur identifiable ») a été réalisée en février 2004. Sur le flottant qui représentait environ 25 % du nombre total des actions, elle a permis d'identifier 2 500 actionnaires. A cette date, la répartition était la suivante :

- investisseurs institutionnels français : 34 soit 8,7 % du capital,
- investisseurs institutionnels internationaux : 27 soit 11,7 % du capital,
- actionnaires individuels français et internationaux : 2 439 soit 4,6 % du capital.

4.2. Actions auto-détenues

A la date du 31 décembre 2004, la société LISI S.A. détenait 297 162 de ses propres actions, soit 3 % du capital.

Aucune annulation d'action n'a été effectuée.

4.3. Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

4.3.1. Répartition du capital et des droits de vote

Libellés	2004			2003			2002		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	59,9	72,9	5 928 725	60,1	73,2	5 928 725	60,1	72,5	5 928 725
VMC	6,7	8,2	661 675	6,7	8,2	664 675	6,7	8,1	664 675
Autres mandataires sociaux	0,2	0,1	20 462	0,3	0,2	27 764	0,3	0,2	25 188
TOTAL MANDATAIRES	66,8	81,2	6 610 862	67,1	81,6	6 621 164	67,1	80,8	6 618 588
Dont dirigeants	0,05	0,03	4 594	0,08	0,10	8 291	0,10	0,06	9 990
FFP	5,1	3,1	500 000	5,0	3,1	494 000	5,0	3,1	494 000
Auto-détenues	3,0		297 162	3,4		336 275	2,7		269 858
Salariés	0,9	0,5	84 799	0,9	0,6	88 000	0,8	0,5	77 584
Public	24,2	15,2	2 404 011	23,6	14,7	2 327 399	24,4	15,6	2 406 808
Total Général	100,0	100,0	9 896 834	100,0	100,0	9 866 838	100,0	100,0	9 866 838

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social

La société CID, 28 faubourg de Belfort 90100 DELLE a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2004 : 59,9 % du capital et 72,9 % des droits de vote.

La société VMC, Route des Forges 90120 MORVILLARS détient au 31 décembre 2004 : 6,7 % du capital et 8,2 % des droits de vote.

La société FFP, 75 avenue de la Grande Armée 75116 PARIS détient au 31 décembre 2004 : 5,1 % du capital et 3,1 % des droits de vote.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Le pourcentage de capital détenu par le personnel n'est pas significatif (inférieur à 1 % du capital).

4.3.2. Pacte d'actionnaires

Il n'existe aucun pacte d'actionnaires au niveau de la société LISI S.A., et aucun actionnaire (autre que ceux indiqués dans le tableau ci-dessus) n'a déclaré de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts.

4.3.3 Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

➔ 5. Dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes versés par actions ont été de :

En €	Dividende brut	Avoir fiscal	Dividende net
2000	0,91	0,30	0,61
2001	0,93	0,31	0,62
2002	0,93	0,31	0,62
2003	1,20	0,40	0,80
2004 (1)	1,35	0,45	0,90

(1) Sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005. La date de paiement des dividendes a été fixée au 13 mai 2005.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice et le délai de prescription des dividendes non réclamés est de cinq ans à compter de la date de mise en paiement.

Autres informations juridiques sur la société Mère

➔ 1. Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 19 793 668 € (dix neuf millions sept cent quatre vingt treize mille six cent soixante huit €). Il est divisé en 9 896 834 actions (neuf millions huit cent quatre vingt seize mille huit cent trente quatre actions) de 2 € (deux) chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Conformément à l'article L 233-13 du code de commerce, nous vous informons que :

- la Compagnie Industrielle de Delle détient 59,9 % de notre capital représentant 72,9 % des droits de vote,
- la société VIELLARD MIGEON et Cie détient 6,7 % de notre capital représentant 8,2 % des droits de vote,
- la société FFP détient 5,1 % de notre capital représentant 3,1 % des droits de vote,
- le plan d'épargne groupe détient 0,9 % de notre capital représentant 0,5 % des droits de vote.

➔ 2. Plans d'options

Depuis le 18 mai 1995, l'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription ou d'achats d'actions. La dernière autorisation valable pour cinq ans et portant sur 500 000 actions, a été donnée le 28 février 2001.

D'autres informations relatives aux plans d'option sont communiquées dans la partie (p. 100) « Renseignements de caractère général concernant le capital » de ce document.

➔ 3. Rémunérations des mandataires sociaux

Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux sont données dans la partie (p. 99) « Politique en matière de gouvernement d'entreprise » de ce document.

➔ 4. Activité de la société et relations avec ses filiales

La société LISI S.A. exerce une activité de holding et d'assistance à ses filiales. Elle gère son portefeuille de participations, le financement de ces opérations ou celles de ses filiales, les risques de change, taux et liquidité. Elle octroie éventuellement des prêts à ses filiales et centralise les excédents de trésorerie du groupe, et cela dans le cadre de convention de trésorerie. Ces opérations sont rémunérées aux conditions de marché plus marge.

En France, elle est la société mère du régime d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit expressément que les gains d'impôts sont conservés par la société mère, sans indemnisation en cas de sortie du périmètre.

La société LISI S.A. met à disposition de ses filiales un certain nombre de services et compétences relatives à des fonctions centrales qui sont notamment, l'assistance juridique et fiscale, l'assistance financière, le contrôle de gestion, les procédures et l'audit, la gestion des assurances et l'assistance dans le domaine des ressources humaines. Une rémunération normale est servie par les trois divisions à la société LISI S.A. pour l'exécution des prestations sur la base de leur valeur ajoutée.

Éléments concernant les entreprises liées et les participations (en K€)

	Montant concernant les entreprises liées	avec lesquelles la société a un lien de participation
ACTIF :		
Créances rattachées à des participations	5 739	-
Créances clients et comptes rattachés	195	-
Avances de trésorerie aux filiales	57	-
Compte courant intégration fiscale	5 561	-
PASSIF :		
Concours de trésorerie des filiales	36 464	-
Compte courant intégration fiscale	850	-
Fournisseurs	560	-
Autres dettes		
COMPTE DE RESULTAT :		
Dotation aux provisions sur titres de participation	5 000	-
Intérêts et charges assimilées	712	-
Produits des prêts aux filiales	336	-
Produits de participation	11 503	-

Parmi les postes intra-groupe significatifs, figurent :

A l'actif :

- les créances rattachées à des participations : depuis l'apport en 2002 des titres Rapid et Former à la société LISI AUTOMOTIVE et d'une partie de la dette associée, la société LISI S.A. détient encore une quote-part des emprunts sur l'acquisition des titres Rapid. Pour le solde, un prêt envers la société LISI AUTOMOTIVE a été contracté dans les mêmes conditions que la ligne bancaire correspondante. Les titres de cette société ont été donnés en nantissement ;
- les comptes courants d'intégration fiscale constatant les créances d'impôts des sociétés intégrées.

Au passif :

- les remontées de trésorerie effectuées par les filiales du groupe dans le cadre de la convention de trésorerie groupe.

Au compte de résultat :

- la dotation aux provisions sur titres de participation de la société LISI COSMETICS ;
- les dividendes perçus par LISI S.A. au titre de l'exercice 2003.

➔ 5. Programme de rachat d'actions en cours au 31 décembre 2004

Le 11 mai 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé la société à racheter en bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 11 novembre 2005. Ce programme a fait l'objet d'un visa par l'AMF en date du 20 avril 2004 sous le n° 04-299.

La société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes, par ordre de priorité décroissante :

1. consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
2. la cession sur le marché des titres achetés, en fonction des opportunités ;
3. l'intervention sur le marché du titre à des fins de régularisation par intervention systématique en contre tendance ;
4. la remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, en vue de minimiser le coût d'acquisition ou d'améliorer, plus généralement les conditions d'une transaction ;

5. la remise des titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation ou par toute autre manière d'actions de la société ;

6. l'annulation des titres acquis, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Cette autorisation s'applique dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal à 50 € hors frais d'acquisition,

- la société ne pourra vendre tout ou partie des actions ainsi acquises qu'à un prix unitaire au moins égal à 20 € hors frais de cession.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 50 €, s'élèvera à 49 334 150 €.

La société LISI S.A. a acquis en 2004 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessous référencé, 22 117 actions propres, soit 0,22 % du capital en vertu des autorisations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2004.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-dessous :

	Nombre d'actions	Prix moyens pondéré en €
Titres détenus au 01/01/2004	336 275	21,74
Titres acquis en 2004	22 117	38,92
Titres vendus en 2004	61 230	21,64
Titres détenus au 31/12/2004	297 162	23,04
• dont titres affectés au programme de stock options	209 880	
• dont titres disponibles	87 282	

Le nombre d'actions propres auto-détenues au 16 mars 2005 par la société LISI S.A. est de 265 762 titres, soit 2,7 % du capital.

Les achats et ventes d'actions ont été effectués dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo Pinatton Corporate. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

Pour mémoire, vous trouverez ci-dessous l'information relative à l'utilisation des produits dérivés au sein du

groupe LISI au 31 décembre 2004 au titre de couvertures des plans de stocks options faites en 2002. Ces opérations ont été mises en place à l'initiative de la Direction Générale du groupe. La mise en œuvre a été réalisée sous l'autorité du Vice-Président par la responsable du pôle trésorerie du groupe et ceci dans le cadre de l'application de règles internes d'utilisation limitative des produits dérivés comme instrument de couverture et non comme instrument spéculatif.

	Plan n° 2	Plan n° 3	
Nature	Achat de Call	Achat de call	Vente de Put
Date de départ des options	23/08/02	23/08/02	23/08/02
Date d'échéance des options	2/03/05	7/12/05	7/12/05
Nombre d'options	34 700	39 500	100 000
Prix d'exercice	27,82 €	18,81 €	17,00 €
Prix des options de couverture	5,70 €/action	8,60 €/action	2,40 €/action
Prime payée par LISI S.A.	197 790 €	339 700 €	
Prime payée par NATEXIS à LISI S.A.			240 000 €

➔ 6. Nouveau programme de rachat d'actions

Dans le cadre d'un nouveau programme de rachat d'actions qui fera l'objet d'une note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers, la société LISI S.A. propose d'acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

La durée du programme de rachat d'actions est fixée à 18 mois.

Les objectifs du plan de rachat d'actions sont reconduits en tenant compte du changement de réglementation à compter du 13 octobre 2004. Le nouveau programme de rachat d'actions prévoit que les actions acquises auront les utilisations suivantes :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissement,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 75 € par action et le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 35 € par action.

En cas d'utilisation de produits dérivés, la société LISI S.A. veillera à ne pas accroître la volatilité de son titre.

➔ 7. Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en milliers d'euros)	Salustro Reydel Montant		Serge CLERC Montant		Auditeurs étrangers Montant		Sécafi Alpha (1) Montant	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Audit								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	70	83	104	105	257	288	-	-
Missions accessoires	-	14	-	-	-	-	-	-
TOTAL	70	97	104	105	257	288	-	-
Autres prestations	-	-	6	-	63	-	145	91

N. B. : En France, la revue fiscale est effectuée par le Bureau Francis LEFEBVRE, dont les honoraires ne figurent pas dans ce tableau.

(1) Comité de groupe.

I. Rapport du Président du Conseil d'Administration : Loi de Sécurité Financière (art. L 225-37 du Code de Commerce)

RAPPEL DU CONTEXTE LSF ET DES OBJECTIFS DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DU GROUPE LISI

Selon l'article L 225-37 du Code de Commerce sur la Sécurité Financière, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place.

Dans ce contexte, ce rapport sera essentiellement consacré à la description factuelle des procédures en vigueur complétées d'un point de situation sur le plan d'actions 2004 ainsi que d'un descriptif des objectifs 2005.

1.1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1.1. Organisation

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président par tous moyens et même verbalement. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs représentant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante. Toutefois, les délibérations doivent être prises à la majorité des trois quarts des voix des membres présents ou représentés, pour ce qui concerne les questions suivantes :

- calcul des dotations aux comptes d'amortissement et de provisions,
- propositions à faire à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'affectation des résultats de l'exercice écoulé,
- texte des résolutions à soumettre à une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires,
- remplacement d'un administrateur décédé ou démissionnaire.

Les copies ou extraits des délibérations du Conseil d'Administration sont valablement certifiés par le Président du

Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

1.1.2. Modalités de fonctionnement

Le Conseil se réunit à l'invitation du Président au minimum 4 fois par exercice et pour chaque décision importante. Les travaux animés par le Président font l'objet d'une démarche participative de chacun des membres et les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Les débats sont consignés dans un procès-verbal soumis à l'approbation des membres dans le mois qui suit la séance et signé à la séance suivante. Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les résolutions légales.

1.1.3. Préparation des travaux

- Avant chaque Conseil, les participants reçoivent un dossier dûment documenté afin de préparer la séance dans les meilleures conditions.
- Les séances nécessitant l'approbation des comptes annuels et semestriels font l'objet d'un exposé du Comité d'audit qui s'est réuni préalablement.
- Les séances qui traitent des sujets de rémunération font l'objet d'un exposé du Comité de rémunérations qui s'est réuni préalablement.

1.1.4. Processus de prise de décision

Toute décision significative est soumise à la ratification du Conseil selon les modalités de fonctionnement décrites au § 1.1.2. Par décision significative est entendu : approbation des comptes, acquisition, cession, éléments prévisionnels, rémunération des mandataires sociaux, nomination des membres des organes de direction, ou tout autre élément susceptible d'avoir une influence significative sur les comptes.

1.2. Limitation aux pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général également Président du Conseil est assisté du Directeur Général Délégué dans la gestion du groupe au quotidien. Leur pouvoir est limité par le privilège du Conseil d'Administration de statuer sur toutes les décisions structurantes pour le groupe telles que décrites au § 1.

Le Conseil d'Administration comprend 2 administrateurs indépendants au sens du rapport Bouton. Il existe également deux comités spécifiques : le Comité des rémunérations ainsi que le Comité d'audit chargés chacun de superviser les travaux réalisés par la Direction Générale dans ces deux domaines. Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'Administration (les principes d'organisation sont décrits au paragraphe 1.3.2).

1.3. Procédures de contrôle interne

1.3.1. Principes généraux

- Rappel des objectifs de la Direction Générale : selon une note interne en date du 21 août 2003 (réf : EV/VC14203), la Direction Générale a clairement affiché ses objectifs. Le référentiel choisi à ce jour est le COSO dont la méthodologie permettra une convergence progressive de ces objectifs avec une réalité connue de tous les acteurs du groupe.
- Afin de s'assurer du respect de ces objectifs, le groupe a mis en place un processus de prévention et de détection :
 - au niveau du groupe, grâce aux interventions coordonnées du responsable de l'audit interne et des auditeurs externes (lors de la revue des dispositifs de contrôle interne au moins 1 fois par an dans toutes les divisions),
 - au niveau de chaque division, grâce à la politique de déploiement des contrôleurs locaux.

Il faut noter que ce dispositif de prévention n'est pas exhaustif et un risque résiduel peut subsister.

- Ce dispositif est fondé sur une organisation décentralisée au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion. Le groupe a formalisé un certain nombre de procédures synthétisées dans un manuel de contrôle interne groupe. Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables groupe. Enfin, le groupe a déployé un système de reporting et d'information unifié dans chaque division selon une procédure identique.
- Les spécificités liées à l'activité du groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus des processus opérationnels dans les domaines suivants :
 - qualité,
 - hygiène et sécurité,
 - environnement,
 - personnel, paie
 - comptabilité, contrôle de gestion, trésorerie.

- Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

1.3.2. Principes d'organisation et environnement général de contrôle interne

- Comités de décision : le Conseil d'Administration du groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes sont organisées de telle façon que des instances de direction puissent exécuter les décisions du groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.
- Organes de contrôle général :
 - Le Comité d'audit prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que du responsable de l'audit interne de l'environnement général de gestion et de suivi des risques.
 - Compte tenu de la taille du groupe, une cellule d'audit interne comprend le responsable de l'audit interne groupe assisté éventuellement d'éléments internes ou externes afin de constituer une équipe d'intervention complète.
 - La structuration de la méthodologie d'audit interne a nécessité l'intervention d'un cabinet externe spécialisé en gestion des risques.
 - La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite afin d'orienter les contrôles dans les domaines identifiés à risque et d'obtenir une couverture dans le temps satisfaisante.
 - Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le groupe telles que les finances, la gestion de trésorerie, la consolidation, le secrétariat juridique, la couverture d'assurances, la politique sécurité, la politique environnementale ainsi que la gestion des personnels.
- Référentiel groupe :
 - Chaque division selon des valeurs communes a mis en place une charte de valeurs.
 - Il existe un manuel des procédures de contrôle interne complété par un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures sont mises à disposition de tous les acteurs concernés et périodiquement mises à jour sous une forme électronique via un portail internet dédié.
 - Chaque division, puis chaque unité opérationnelle a la responsabilité de veiller au respect de ces procédures et de l'adapter au contexte de leurs pays.
 - Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

- Processus de cartographie et de suivi des risques :
 - Le groupe est engagé dans un processus convergent suivant le référentiel COSO de cartographie des risques. Lors de l'exercice 2004, la méthodologie de cartographie et de traitement des risques s'est diffusé progressivement dans l'ensemble du groupe. A la fin de la période, la méthode est suivie et utilisée sur l'ensemble de la division AEROSPACE, ainsi que sur certaines « Business Units » de la division AUTOMOTIVE.
 - Le comité des risques sécurité et environnement identifie, répertorie les risques inhérents depuis 2001 et engage les actions correctives depuis trois exercices.

1.3.3. Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (4-5 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan dans une perspective à 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement au niveau des unités élémentaires, au niveau des B.U., des divisions et enfin au niveau du groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion, du compte de résultats, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise dans des délais rapprochés de la date de clôture et facilite les prises de décision.
- Le processus achats et investissements s'inscrit également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus ventes et contrats fait l'objet d'une revue spécifique des équipes locales, B.U., divisions ou groupes suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus Trésorerie-Financement fait également l'objet d'engagement spécifique. Ainsi à titre d'exemple, tous les placements financiers sont réalisés au niveau du groupe à l'exception de la trésorerie gérée aux USA.
- Le processus paie est géré au niveau des entités opérationnelles et est périodiquement revu tant par la cellule audit interne que par les auditeurs externes.
- Concernant le chantier IFRS, le groupe LISI a initié depuis début 2003 une démarche de convergence progressive vers les nouveaux principes. Le point d'avancement des phases de diagnostic en l'état actuel des textes de la plate-forme stable est parfaitement conforme à notre calendrier. Une communication complète sur les impacts du passage au référentiel international sera organisée d'ici le 30 juin 2005 sur le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004. Par ailleurs, le groupe a décidé de basculer la plate-forme de consolidation vers un nouveau logiciel paramétré aux nouvelles normes comptables lors du second semestre 2005.

1.3.4. Suivi du Plan d'actions 2004 et objectifs 2005

Concernant la démarche de « Risk Management » qui a pour but de renforcer le contrôle interne, l'objectif était d'atteindre en 2004 un suivi coordonné et homogène de cartographie et de gestion de risques sur l'ensemble du périmètre du groupe. Comme il est indiqué au paragraphe 1.3.2, l'objectif n'est pas atteint en totalité. Cet objectif est reconduit pour 2005.

Le groupe avait également pour objectif de renforcer son activité de détection et de prévention des risques par une meilleure organisation de sa cellule de contrôle interne. De même, la poursuite d'une étroite collaboration avec les auditeurs externes permettra d'accroître l'efficacité des contrôles. Cet objectif est atteint pour 2004, selon la liste des interventions effectuées :

	2004	Prévisions 2005
Audit complet sur un thème de procédure :	6	10 à 12
Suivi des remarques d'audits internes :	NA	5 à 6

Le rythme d'intervention est donc accéléré pour 2005.

Gilles KOHLER
Président du Conseil d'Administration

➔ 2. Rapport des Commissaires aux Comptes

2.1. Rapport Général

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LISI S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Paris et Montbéliard, le 24 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 1^{er} alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'actif de votre société est essentiellement composé de titres de participation. Nous avons vérifié que les valeurs d'usage telles que précisées dans la note 1.B de l'annexe sont au moins égales aux valeurs comptables.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs de capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

SALUSTRO REYDEL

Philippe DABEL

Marie GUILLEMOT

Serge CLERC

2.2. Rapport Spécial

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Paris et Montbéliard, le 24 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Philippe DABEL

Marie GUILLEMOT

Serge CLERC

2.3. Rapport sur les comptes consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LISI S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 2^{ème} alinéa du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Paris et Montbéliard, le 24 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

- La note 2.5 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux écarts d'acquisition et la note 2.8 celles relatives à la perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Votre société a constitué des provisions pour couvrir les risques et charges inhérents à ses activités, tel que décrit en notes 2.16 et 2.17 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données, les hypothèses et certaines évaluations externes sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

SALUSTRO REYDEL

Philippe DABEL

Marie GUILLEMOT

Serge CLERC

2.4. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société LISI S.A., et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Sous la responsabilité du Conseil d'Administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les

procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations contenues dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- examiner l'appréciation portée sur l'adéquation et l'efficacité de ces procédures, et notamment considérer la pertinence du processus d'évaluation mis en place et des tests réalisés,
- mettre en œuvre les tests complémentaires à nos travaux d'audit des comptes que nous avons estimé nécessaires, portant sur la conception et sur le fonctionnement de ces procédures, afin de corroborer les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Paris et Montbéliard, le 24 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

SALUSTRO REYDEL

Philippe DABEL

Marie GUILLEMOT

Serge CLERC

➔ 3. Résolutions présentées par le Conseil d'Administration

Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2005

Résolutions

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2004 tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 7 485 903 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve notamment les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts, pour un montant global de 16 410 €.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au 31 décembre 2004, faisant ressortir un bénéfice de 24 433 913 €.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conventions visées dans ce rapport.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs en ce qui concerne l'exercice 2004, et de son mandat au Commissaire aux Comptes.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice :

bénéfice de l'exercice, soit la somme de	7 485 903 €
augmenté du report à nouveau	
qui s'élève à la somme de	28 773 163 €
diminué du prélèvement exceptionnel	
sur le transfert de la réserve spéciale	
de plus value à long terme	(422 915) €
Soit, au total	35 836 151 €

constitue le bénéfice distribuable, que le Conseil d'Administration propose de répartir ainsi :

à la réserve légale soit la somme de	5 999 €
aux actionnaires, à titre de dividendes,	
la somme de 0,90 € par action,	
soit la somme de	8 907 151 €
qui sera mise en paiement le 13 mai 2005	

au compte report à nouveau, le solde, soit la somme de 26 923 001 € étant précisé que ce poste sera augmenté du montant des dividendes afférents aux actions possédées par la Société à la date de détachement du coupon.

Le dividende revenant à chaque action est de 0,90 €. Le montant du dividende éligible à la réfaction de 50 % visée à l'article 158-3-2° du CGI est de 0,90 €.

En outre, l'Assemblée Générale reconnaît qu'il lui a été rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

	Dividende	Avoir Fiscal	Revenu brut
Exercice clos le 31/12/01	0,62 €	0,31 €	0,93 €
Exercice clos le 31/12/02	0,62 €	0,31 €	0,93 €
Exercice clos le 31/12/03	0,80 €	0,40 €	1,20 €

Le compte report à nouveau a été diminué au 31 décembre 2004 d'une somme de 422 915 € relative au prélèvement exceptionnel au titre du transfert de la réserve spéciale des plus values à long terme en réserves ordinaires, et ce conformément aux préconisations du Conseil National de la Comptabilité.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise des dispositions de la Loi de Finances Rectificative pour 2004, constate que le compte de réserve spéciale de plus values à long terme s'élève à la somme de 17 416 615 € et décide de le transférer de la manière suivante, étant précisé que le prélèvement exceptionnel, d'un montant total de 422 915 €, a été imputé au compte report à nouveau :

Réserve spéciale des plus values à long terme	17 416 615 €
Transfert au compte « autres réserves »	17 416 615 €

Septième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des éléments figurant dans la note d'information visée par l'Autorité des Marchés Financiers :

- annule l'autorisation d'achat donnée le 11 mai 2004 ;
- autorise, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, le Conseil d'Administration, dans le cadre de la loi DDOEF du 2 juillet 1998, à procéder, par tous moyens, à des rachats de ses propres actions, représentant jusqu'à 10 % du capital social de la société, correspondant à 989 683 actions,
- décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
 - l'animation sur le marché du titre par un Prestataire de Services d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son groupe ;
 - la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

L'acquisition ou la cession des titres pourront être effectuées par tous moyens et à toute époque, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré.

La société s'engage à rester en permanence dans la limite de 10 % de son capital social en respect de la loi DDOEF du 2 juillet 1998.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 75 € hors frais d'acquisition,
- la société ne pourra pas vendre tout ou partie des actions ainsi acquises à un prix unitaire inférieur à 35 € hors frais de cession.

Le montant maximal que la société LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 75 €, s'élèvera à 74 226 225 €.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente assemblée.

- donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour passer tous ordres en Bourse, conclure tous accords en vue d'effectuer toutes formalités, toutes déclarations auprès de tous organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.
- donne, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Conseil d'Administration, pour les actions acquises avant le 13 octobre 2004, selon les modalités qui seront arrêtées par l'Autorité des Marchés Financiers :
 - soit de les affecter à un objectif bénéficiant de la présomption irréfutable de légitimité prévue par le Règlement Européen ;
 - soit de les affecter à l'une des deux pratiques acceptées de marché ;
 - soit de les céder par l'intermédiaire d'un Prestataire de Services d'Investissement agissant de manière indépendante.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité de nouvel administrateur :

- Monsieur Pascal LEBARD
demeurant 129 avenue de MALAKOFF – 75116 PARIS

pour une durée de six années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet SALUSTRO REYDEL pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Jean-François CALAME pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes

suppléant de Monsieur Jean-Claude REYDEL pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du non renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur Serge CLERC et nomme en remplacement, pour une durée de six exercices qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010 :

- La société EXCO CAP AUDIT
dont le siège social est 4 B avenue Chabaud Latour
25200 MONTBELIARD.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer une somme de 71 250 €, à titre de jetons de présence, au Conseil d'Administration.

Cette décision, applicable pour l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Table de concordance et glossaire

119

Table de concordance de l'AMF

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations requises par l'AMF dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS	PAGES
ATTESTATION DES RESPONSABLES	
• Attestation des responsables du document	36 à 38
• Attestation des contrôleurs légaux des comptes	109 - 112 à 115
• Politique d'information	35 - 38
RENSEIGNEMENT DE CARACTERE GENERAL	
CAPITAL	
• Particularités (limitation à l'exercice des droits de vote...)	92 - 93 - 100
• Capital autorisé non émis	100
• Capital potentiel	101
• Tableau d'évolution du capital sur 5 ans	102
MARCHE DES TITRES	
• Tableau des évolutions des cours et volumes sur 22 mois	34
• Dividendes	82 - 89 - 104 - 116
CAPITAL ET DROITS DE VOTE	
• Répartition actuelle du capital et des droits de vote	33 - 103 - 105
• Evolution de l'actionnariat	103 - 105
• Pacte d'actionnaires	103
ACTIVITE DU GROUPE	
• Organisation du groupe (information sur les filiales, relations mère et filiales)	12 à 25 - 39 - 105 - 106
• Chiffres clés du groupe	4 - 5 - 9 - 42 à 44
• Informations chiffrées sectorielles (par activité, par zone géographique...)	6 - 74
• Marchés et positionnement concurrentiel de l'émetteur	12 à 25
• Politique d'investissements	14 - 19 - 24 - 42 à 44
• Indicateurs de performance (création de valeur pour l'entreprise...)	33 - 45
ANALYSE DES RISQUES DU GROUPE	
• Facteurs de risques (marché, juridiques, industriels et environnementaux particuliers)	76 à 80
• Assurances et couvertures des risques	76
PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	
• Comptes consolidés et annexes	45 à 80
• Engagements hors bilan	75 - 76
• Honoraires des commissaires aux comptes et des membres et de leurs réseaux	108
• Ratios prudentiels réglementaires (banques, assurances, courtiers)	78 - 79
• Comptes sociaux et annexes	81 à 91
ORGANE D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE	
• Composition des organes	94 à 96
• Gouvernement d'entreprise	93 - 96 à 99
• Rémunération des mandataires sociaux et programmes de stock options	99
• Options consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux	101
• Plans de stock options et de BSPCE	101
• Conventions réglementées	113
EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES	
• Evolution récente	80
• Perspectives	41 à 44

Glossaire

ACE : Amélioration Continue vers l'Excellence.

AFEI : Association Française des Entreprises d'Investissement.

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

BFR : Besoin en Fond de Roulement.

BSAR : Bon de Souscription d'Action Remboursable.

B.U. : Business Units : Unité d'affaires.

B.U. Airframe Europe : B.U. Cellules Europe.

B.U. Airframe USA : B.U. Cellules USA.

B.U. Engines and Criticals : B.U. Moteurs et Pièces Critiques.

B.U. Specialty Fasteners : B.U. Produits Spéciaux.

B.U. Racing : B.U. Compétition Automobile.

CAF : Capacité d'Autofinancement.

Capitaux engagés : Capitaux Propres + Endettement Financier Net.

CIR : Crédit Impôt Recherche.

CNC : Conseil National de la Comptabilité.

CRBF : Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

CRC : Comité de Réglementation Comptable.

DBO : « Defined Benefit Obligation » : Engagement.

EBIT : Résultat d'exploitation diminué de la participation des salariés.

EBITDA : EBIT augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation et diminué des reprises de provisions d'exploitation.

EFN : Endettement Financier Net.

EPI : Equipement de Protection Individuelle

ETP : Equivalent Temps Plein.

FCPE : Fond Commun de Placement Entreprise.

Flux net sur l'activité : Flux de trésorerie provenant de l'exploitation = CAF + Variation des BFR d'exploitation.

Free Cash Flow (FCF) : Capacité d'Autofinancement diminuée des variations des Stocks, des BFR et des Investissements Industriels nets.

GEARING : rapport entre l'Endettement Financier Net et les Capitaux Propres.

LSF : Loi Sécurité Financière.

MV : Moins Value.

OBSAR : Obligation avec Bons de Souscription d'Action Remboursable.

PASE : Plans d'Amélioration Sécurité Environnement.

PCB et PCT : les Polychlorobiphényles et les polychlorotriphényles plus connus sous la dénomination de pyralène, arochlor ou askarel.

PEG : Plan d'Epargne Groupe.

PV : Plus Value.

Retour sur capitaux investis (ROCE) : rapport entre l'EBIT et la moyenne des Capitaux engagés des années N et N-1.

Retour sur capitaux propres (ROE) : rapport entre le Résultat Net et les Capitaux Propres.

RSPVLT : Réserve Spéciale des Plus Values à Long Terme.

Taux de rotation du capital flottant : rapport entre les volumes annuels échangés et le nombre de titres du flottant.

TRS : Taux de Rendement Synthétique (rapport entre les heures machines travaillées et les heures totales disponibles).

UGT : Unité Génératrice de Trésorerie.

VNC : Valeur Nette Comptable.

LISI

Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy
F - 75582 PARIS CEDEX 12
Direction Générale
Espace Vauban - Boulevard Richelieu
BP 431 - F - 90008 BELFORT CEDEX
Tél : 03 84 57 00 77
Fax : 03 84 57 02 00
Site Internet : www.lisi-group.com

LISI AEROSPACE

Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy
F - 75582 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 44 67 85 85
Fax : 01 44 67 86 07
Site Internet : www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE

28, Faubourg de Belfort - BP 19
F - 90101 DELLE CEDEX
Tél : 03 84 58 63 00
Fax : 03 84 58 63 02
Site Internet : www.lisi-automotive.com

LISI COSMETICS

Tour Gamma « A » - 193 Rue de Bercy
F - 75582 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 43 07 98 50
Fax : 01 43 43 65 93
Site Internet : www.lisi-cosmetics.com

LINK SOLUTIONS FOR INDUSTRY

lisi